

Université Abdelhamid Ibn
Badis-Mostaganem
Faculté des Sciences de la
Nature et de la Vie



جامعة عبد الحميد بن باديس
مستغانم
كلية علوم الطبيعة والحياة

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE LA MER ET DE L'AQUACULTURE

N°...../SNV/2016

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

Présenté par

SIFI Mustapha

Pour l'obtention du diplôme de

MASTER EN HYDROBIOLOGIE MARINE ET CONTINENTALE

Spécialité: Ressources Halieutiques et Exploitation Durable (**REHD**)

THÈME

**L'utilisation du filet maillant dérivant au niveau des
pêcheries de la wilaya de Mostaganem**

Soutenue publiquement le 22/06/2016

DEVANT LE JURY

Président	DR. KHERRAZ Ali	Grade MCB U. Mostaganem
Encadreur	DR. BACHIR BOUIADJRA Benabdellah	Grade MCA U. Mostaganem
Examineurs	DR. GHOMARI Sidi Mohamed	Grade MCA U. Mostaganem

*Thème réalisé a la direction de la pêche de la wilaya, la partie pratique au niveau du port de Sidi
Lakhdar*

Dédicace

A mes parents Touatia et Habib et mon frere et mes sœur et ma petite famille Liela ma femme mes deux enfants petits nounou chéris Touta et ELHABIB MOHAMED, à la famille de ma femme et à mon encadreur, les membres du jury et à mes collègues de travail qui ont participés et aidé et donné le coup de pousse pour finir ce mémoire et à la science que ce travail illuminera la route pour les future étudiants et fera une bonne référence scientifique

Remerciements

Un premier remerciement à mon dieu ALLAH le plus grand et le plus gracieux et je dit à tous les musulmans bon ramadan Juin 2016.

La tradition scientifique m'offre, en la circonstance, l'agréable opportunité de saluer, à différents niveaux, des acteurs ayant concouru à l'aboutissement de ce mémoire. Dans cette perspective, mes remerciements s'adressent en premier à mon encadreur monsieur Bachir Bouiadjra Bouabdallah et les membres de jurys monsieur Ghomari Sidi Med et Kharrez Ali qui ont accepté d'être présent malgré le mois de ramadan.

Mes remerciements vont également à tous les professionnels qui étaient à l'écoute et ont participé à mon travail.

J'adresse aussi mes remerciements à tous ceux qui ont facilité et aidé de près ou de lions pour que je puisse finir ce travail et évolué dans des études avancées Inchallah.

Merci à mes collègues de travail et amis je ne citerais pas les non mais ils savent tous que leur amitié mes chères.

Un immense merci à mes parents : habib et Touatia qui étaient et son toujours près de moi dans toute ma vie. Un merci aussi à ma femme Leila et mon frère Amine et mes sœurs Sarah et les enfants de ma sœur Sabria, Senoune et Ahlem et Belkacem et leur Papa.

Je ne saurais terminer ce chapelet de remerciements sans penser à ma femme que je tire le chapeau de sa bravoure et sa patience avec nos deux petits adorables et chéris SIFI Touta et SIFI ELHabib Med. .

Enfin, un tel exercice expose toujours son auteur à des omissions inévitables. C'est pourquoi je témoigne ma plus grande gratitude à toutes les personnes qui m'ont été utiles de près ou de loin et avec qui j'ai pu partager un moment, une difficulté, un sourire, un café ou un morceau de gâteau...

Résumé

L'utilisation du filet maillant dérivant au niveau des pêcheries de la wilaya de Mostaganem remonte aux années quatre-vingt, cet engin de pêche passif est destiné à la capture de différentes espèces de thon, d'Espadon, de Bonite, Melva, et Maquereau. Agissant sur l'étage pélagique mais menaçant d'autres espèces marines d'intérêt écologique reconnu en méditerranée, notamment les cétacés, tels Cachalots, Globicéphales, Grands dauphins et Dauphins de Risso et tortues marines. L'étude menée à travers les enquêtes et observations établies auprès des professionnels décrit les types de métiers, leur nombre, l'apport en produits débarqués au niveau des pêcheries, ainsi que les espèces non ciblées mais capturées par cet engin qui représente une menace pour la présence d'espèces rares, vulnérables et/ou en danger en méditerranée et dans d'autres zones géographiques. Son interdiction est absolue dans la communauté économique européenne et la commission internationale de l'Atlantique pour la conservation des thonidés. Les résultats du formulaire- enquête sur l'usage du filet dérivant révèlent qu'au niveau national les unités de pêche utilisant le filet maillant représentent seulement **17 % sur** un total de **2941** unités de PM tout armement confondu. Mostaganem en compte un nombre limité. la concentration de l'usage du FMD est signalée à Tlemcen, Boumerdes et Tipaza ceci s'explique par la nature de leur fond benthique et la proximité du détroit de Gibraltar , passage obligée des grands migrants halieutiques. Les professionnels armés au FMD estiment, que les trois mois d'arrêt biologique de pêche à l'Espadon est une période longue, certaines souhaitent même son annulation, en outre les réponses des professionnels sur la probable interdiction, par l'administration de la pêche au filet dérivant, dans les pêcheries de la wilaya de Mostaganem mentionnent d'une manière unanime que toute interdiction, sera fatale sur cette pêche artisanale, qui procure une source de revenus, pour des familles entières, néanmoins la solution dissuasive et acceptable consistera à accompagner financièrement la reconversion progressive des embarcations petits métiers FMD à l'armement en petite senne ou en palangrotte ce qui implique des mesures de protection pour la ressource halieutique et autorisera à l'avenir une pêche durable à Mostaganem.

Mots clés : filet, dérivant, Mostaganem, espadon, espèce non ciblée, menace, interdiction, repos biologique, reconversion, senne.

Sommaire

Introduction

I- Données historiques sur l'utilisation du Filet Dérivant.....	01
Matériels et Méthodes	
II- Matériels	02
II-1- Filet Maillant Dérivant (FMD)	02
II-2- Composantes d'un Filet Dérivant	02
II-3- Codification internationale du Filet Dérivant.....	03
II-4- Classification des Filet Dérivant à Espadon (Nédélec et Prado 1990)	03
II-5- Avantages et inconvénients des Filets Dérivants.....	03
III- L'utilisation des Filets Dérivants	04
III-1- En Méditerranée	04
III-2- En Algérie	04
IV- Les Espèces Ciblées par la Pêche au Filet Dérivant	05
IV-1 L'Espadon (<i>Xiphias gladius</i>)	05
IV-1-1 Classification de l'Espadon (<i>Xiphias gladius</i>).....	05
IV-1-2 Ecologie	06
IV-1-3 Régime alimentaire	06
IV-1-4 Reproduction et Croissance	06
V- Caractéristiques des Unités Armées au Filet Dérivant	08
V-1 Model d'Autorisation de pêche pour Petit Métier à (FMD)	09
V-2 La Segmentation d'une unité Petit Métier (PM)	10
V-3- Les Différences Structurelles entre les Petits Métiers selon l'Armement	11
VI- Recensement National des Petits Métiers	12
VI-1 Réglementation des pêches maritimes des PM au FMD	12
VI-1-1 Textes à valeurs législative	12
VI-1-1-1 Dispositions à caractère général	12
VI-1-1-2 Dispositions Relatives à la Pêche Maritime au (FMD)	13
VII- L'Interdiction de l'Utilisation des FMD	13
VIII- Utilisation du Filet Dérivant dans la Côte Mostaganémoise	17
VIII-1- Monographie de la Wilaya de Mostaganem	17
VIII-2 Aperçu sur la zone d'étude (Petit port)	18
VIII-3 Le Petit port de Sidi Lakhdar	18
VIII-4- Fiche Technique du Petit port.....	19
IX- L'Usage du Filet Dérivant au niveau du Port de Sidi Lakhdar	21
IX-1- Zone de Pêche des Unités Armées au Filet Dérivant.....	22
IX-2- Les Unités Locales Utilisant le Filet Dérivant.....	22

IX-3- La Production d'Espadon Enregistrée par la DPRHM	23
X- Etude Mené par la DPRH de Mostaganem sur le Filet Dérivant en 2013	24
X-1- Echenillant des Résultats de l'Etude sur le Filet Dérivant 2013 (DPRHM)	25
X-2- Echantillon sur la Fiche Technique des Petit Métiers	25
X-3- Recensement des Petits Métiers effectué en 2013	26

Méthodes

XI-Recensement et Diagnostic	28
XII-1- Questionnaire destiné aux Professionnels des Petits Métiers Utilisant le FMD à Mostaganem	28
XII-1-1- Le choix des lieux d'enquête	28
XII-1-2 Déroulement de L'Entretien avec les Professionnels utilisant (FMD)	28
a) Identification	29
b) Les pratiques de la peche	29
b1) le filet de peche	29
b2) Espèces ciblées	30
c) Impact socio-économique	31
Résultats et discussions	33
XII- Recensement des Navires petits métiers armés au Filet dérivant 2016	34
XIII- Les résultats du questionnaire	35
Discussions	
XIV- Les Statistiques (Flottes/Production) des PM au FMD	38
XV- Questionnaire	38
XVI- L'interdiction de pêche au FMD	39
XVII- L'interdiction du FMD en Algérie et localement.....	40

Conclusion générale et perspectives

Résumé

Abstract

Références bibliographique

Liste des tableaux

Tableau 01 : Les différences entre les petits métiers armés a la petite senne et ceux armés au FMD.

Tableau 02 : L'Evolution des unités petits métiers au niveau national (2009/2013).

Tableau 03 : Classification des engins de pêche (Tableau approuvé par la CE).

Tableau 04 : La Production d'Espadon en tonne enregistrée par la DPRHM de tous les types de métiers (2011/2015).

Tableau 05 : La Production d'Espadon en tonne enregistrée par la DPRHM de tous les types de métiers durant les Périodes d'arrêt Biologique de Pêche (2011/2015).

Tableau 06 : La Production de la Mélna en tonne enregistrée par la DPRHM de tous les types de métiers (2014/2015).

Tableau 07 : La Production de la Bonite en tonne enregistrée par la DPRHM de tous les types de métiers (2014/2015).

Tableau 08 : Liste des petits métiers utilisant le filet dérivant.

Tableau 09 : Informations sur les marins.

Tableau 10 : Production totale de l'espadon des Petits Métiers exerçant la pêche au filet dérivant durant les années 2010/2013.

Tableau 11 : Composantes et prix d'un FMD type Espadonnier.

Tableau 12 : Recensement des petits métiers et ceux armés au FMD au niveau national.

Tableau 13 : Les Petits Métiers utilisant le Filet Dérivant.

Sigles et Abréviations

- **AL** : Immatriculation des navires port d'attache à Alger
- **AF** : Année fondamentale (Niveau scolaire)
- **AS** : Année secondaire (Niveau scolaire)
- **Brasse** : Unité de mesure de la profondeur marine égale à 2 mètres
- **CE** : Commission Européenne
- **CEE** : Communauté économique Européenne
- **CV** : Cheval vapeur
- **CGPM** : Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée
- **°C** : Degré Celsius
- **Code CSITEP** : Classification statistique internationale type des engins de pêche
- **DPRHM** : Direction de la pêche de Mostaganem
- **DPRHC** : Directions de la pêche des wilayas côtières
- **DA** : Dinars Algérien
- **MPRH** : Ministère de Direction de la pêche de Mostaganem
- **FMD** : Filet maillant dérivant
- **F. motrice** : Force motrice
- **FAO** : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
- **GND** : Filet Dérivant
- **Ha** : Hectare
- **JB** : Jauge brute
- **Km** : Kilomètre
- **L** : Litre
- **MPRH** : Ex. Ministère de la pêche et des ressources halieutiques
- **MG** : Immatriculation des embarcations de pêche à la wilaya de Mostaganem
- **m** : Mètre
- **mm** : Millimètre
- **ML** : Mètre linière
- **ONG** : Organisations non gouvernementale
- **Tx** : Tonneaux
- **XIXe** : 19^{ème} siècle.

Liste des figures

- **Fig 01** : Schéma descriptif d'un filet maillant dérivant
- **Fig 02** : Schéma d'un filet dérivant
- **Fig 03** : Zones de distribution et de migration de l'Espadon
- **Fig 04** : Un Espadon (*Xiphias gladius*) pêché par un petit métier MG
- **Fig 05** : Débarquement de bonites (*Sarda sarda*)
- **Fig 06** : Melva (*Auxis thazard*)
- **Fig 07** : Le Maquereau (*Scomber scombrus*)
- **Fig 08** : Autorisation de pêche délivrée par la DPRHM en 2016, pour un petit métier armé au FMD
- **Fig 09 et 11** : Les Segments d'un Petit Métier
- **Fig 10** : Un Filet Maillant sur le pont d'un petit métier (petit port)
- **Fig 12** : Evolution des unités petits métiers au niveau national (2009/2013)
- **Fig 13** : Requin Pêché par un Petit Métier
- **Fig 14** : Requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*) de 6 m Pêché accidentellement par un Filet d'un dérivant Petit Métier immatriculé (MG) au niveau du port de Sidi Lakhdar
- **Fig 15** : Carte descriptive de la Wilaya de Mostaganem (parution des deux ports)
- **Fig 16**: Carte descriptive de la Zone de pêche des Petits Métiers au FMD (Filage et Virage durant la quête à l'Espadon)
- **Fig 17** : Port de Sidi Lakhdar Les bâtiments : à gauche antenne de pêche, à droite SNGC
- **Fig 18** : Vue aérienne du port de Sidi Lakhdar
- **Fig19** : Plan d'amarrage du port de Sidi Lakhdar
- **Fig 20** : Accostage des petits métiers au niveau du quai de débarquement de Petit port (Source DPRHM)
- **Fig 21** : Un Filet dérivant sur le quai de débarquement à petit port
- **Fig 22** : Deux Petit Métiers amarrant au petit port (Sidi Lakhdar)
- **Fig 23**: Production de l'Espadon par tous les types de métier (2011/2015)
- **Fig 24** : Production d'Espadon par tous les types de métier et durant la période d'arrêt de pêche biologique (2011/2015)
- **Fig 25** : Recensement des PM armés à la senne au niveau national 2015

Introduction

Les filets maillants dérivants (ou filets dérivants) sont parmi les plus simples et les plus anciennes méthodes de pêche utilisées depuis fort longtemps dans le monde entier. Ce sont des engins de pêche passifs de plusieurs Kilomètres de long et d'une hauteur allant jusqu'à 30 m, qui dérive le plus fréquemment reliés au bateau auquel ils appartiennent et dont l'emploi est destiné à la capture de différentes espèces de thon, d'Espadon, agissant sur l'étage pélagique ce gréement menace d'autres espèces avoisinantes notamment les cétacés.

Depuis le début des années 80, le filet maillant dérivant a été introduit par les pays nord Africains dont l'Algérie pour cibler l'espadon durant ses migrations génétiques et trophiques, (Serour 1993 et Anon, 1996).

L'utilisation des filets dérivants en Algérie a connu ces dernières années un net déclin, on compte entre 200 à 300 unités qui utilisent à ce jour ce gréement dont une totalité de 2700 d'unités du même type. Mostaganem ne compte que 06 unités qui pratiquent la pêche au FMD. Suite à une circulaire promulguée par le MPRH en 2013 qui a autorisé le changement d'armement, la quasi-totalité des unités nationales utilisant le FMD ou la palangre ont changé leur gréement du FMD à la petite senne et se sont orientés vers la pêcherie des senneurs en quête de Sardine (Changement d'armement autorisé par la l'ex tutelle de la pêche et des ressources halieutiques (Décision Ministérielle).

Utilisé d'une façon annuelle ou saisonnière par des unités allant de 7 à 12 mètres dits « **Les petits métiers ou les palangriers** », la pêche au FMD est identifiée comme une activité artisanale côtière non spécifique, plusieurs espèces peuvent être ciblées notamment, la Bonite, le thon et mélewa, à Mostaganem l'Espadon constitue la principale espèce ciblée par ces unités de pêche amarrant au petit port sis à l'Est de la wilaya (Daïra de Sidi Lakhdar à 56 Km du chef lieu de la wilaya). En effet la gestion des ressources halieutiques maritime constitue un cadre pour garantir la conservation et l'utilisation optimale de ces ressources, à savoir exploiter de manière équilibrée et durable. Depuis quelques années la pêche au FMD fait l'objet d'une attention considérable, à la suite de diverses recommandations émanant d'organisations non gouvernementales (ONG) concernées, et pour tenir compte de plusieurs états côtiers. (FAO, 1990). L'étude vise à cerner les objectifs suivants :

- 1) L'utilisation du filet dérivant et son impact dans les côtes de Mostaganem. (Recensement, situation actuelle, impact sur les professionnels et la population riveraine).
- 2) Situation de la pêcherie au FMD en Algérie et au niveau de la wilaya de Mostaganem suite à l'interdiction internationale prononcée sur l'usage de ce gréement.
- 3) Les solutions envisagées pour mettre en place progressivement les mesures d'interdiction de ce type d'engin au niveau de la wilaya de Mostaganem.

I- Données historiques sur l'utilisation du Filet Dérivant

On ne peut dire avec certitude à quelle époque la pêche aux filets maillants a commencé à être pratiquée, mais ce qui est sûr, c'est que des filets maillants sous une forme ou une autre, sont utilisés depuis des millénaires. Cette pratique s'est généralisée aux XVIe et XVIIe siècles, et les Hollandais qui ont été les premiers, du moins en Europe, à concevoir de grands navires industriels pour la pêche au large. (Northridge, S.P., 1988).

En 1560, 1 000 bateaux hollandais pratiquaient la pêche aux filets maillants en mer du Nord, et 2 000 vers 1620. La plupart d'entre eux dépassaient 15 m de longueur, avaient un équipage de 10-15 hommes et disposaient d'une capacité de cale pouvant atteindre un million de poissons (Butcher 1979), en 1908, on évaluait à plus d'un demi million de tonnes le hareng pêché chaque année par les fileyeurs (Samuel 1918), A l'automne 1913, plus de 1 700 fileyeurs opéraient à partir de deux ports anglais à peine, chaque navire déployant environ 3 km de filets à 11 m de profondeur dans le sud de la mer du Nord chaque nuit. A cette époque, les filets dérivants étaient largement considérés comme des engins efficaces et sélectifs, Au cours des années 80 et 90, les filets dérivants ont été accusés d'être non sélectif et une source de gaspillage, exactement ce qu'était reproché aux chalutiers (fin du XIXe siècle).

En 1987, les pêcheurs français introduisent l'usage du filet maillant dérivant (FMD) pour la capture de thon germon. Cette technique est rapidement adoptée dans la pêcherie de l'Atlantique nord-est par les pêcheurs bretons. Ce rapide développement est essentiellement dû aux gains de productivité qu'apporte cette méthode de pêche par rapport à la ligne traînante, dans le contexte de la pêche artisanale française. Dans le même temps, l'usage des grands filets maillants dérivants utilisés par les pêcheurs asiatiques (Japon, Taïwan et Corée) a soulevé un certain nombre d'inquiétudes quant à l'impact de cet engin de pêche sur l'environnement, principalement parce que ces filets occasionnent des captures d'espèces non ciblées telles les mammifères marins, d'oiseaux et de tortues marines (Antoine, L., 1990).

Matériels et méthodes

Chapitre I : Le Filet Maillant Dérivant



Matériels et Méthodes

II- Matériels

II-1- Le Filet Maillant Dérivant (FMD)

Le filet maillant dérivant est un filet d'une seule pièce embarqué dans une petite unité. Il nécessite un courant pour dériver, il est déployé en ligne droite perpendiculairement au courant. Il flotte à la surface. Lorsque le filet est positionné à proximité de la surface et qu'il n'est pas retenu par un ancrage, on parle de **filet dérivant de surface**, sa flottabilité est supérieure au lestage. Mis bout à bout, les filets peuvent atteindre plusieurs dizaines de kilomètres.

Les filets dérivants pendent comme un rideau depuis la surface ; ils permettent de pêcher des poissons de pleine eau (espadon, thon, calmar...). Le poisson est bien tenu par le fil de la maille - passé autour de sa tête (poisson accroché) - ou derrière les ouïes (poisson maillé) - ou au niveau des nageoires abdominales et dorsales (poisson coincé) - ou simplement être retenu par les dents, les épines operculaires mâchoires ou autres et emmêlé dans les mailles contigües. Un filet d'un certain maillage peut ainsi capturer des poissons de différentes tailles; la nature du fil, sa grosseur et le montage du filet influent de façon significative sur l'efficacité de l'engin.

Les filets de surface sont spécialement adaptés à la capture d'espèces qui se déplacent près de la surface, comme le saumon et le maquereau et l'Espadon. Ce type de filet doit être équipé de flotteurs uniformément répartis sur la ligne de flotteurs en sorte que celle-ci reste à la surface même avec un certain poids de poissons maillés; le filet doit en plus, être équipé de bouées de signalisation: il peut y avoir une ou deux bouées sur chaque filet. Les bouées servent de signalisation, mais aussi de flottabilité additionnelle pour empêcher le filet de couler lorsqu'il y a un poids supplémentaire de captures importantes.

II-2- Composantes d'un Filet Dérivant

Le FMD est constitué d'une nappe de filet composée de :

a)- Une ligne de lest

- ❖ Des poids
- ❖ Des orins

b)- Une ligne de flotteurs

- ❖ Des flotteurs
- ❖ Des bouées

c)- Des ralingues de côté

- ❖ Bouée
- ❖ Orin

d)- Bouées de signalisation

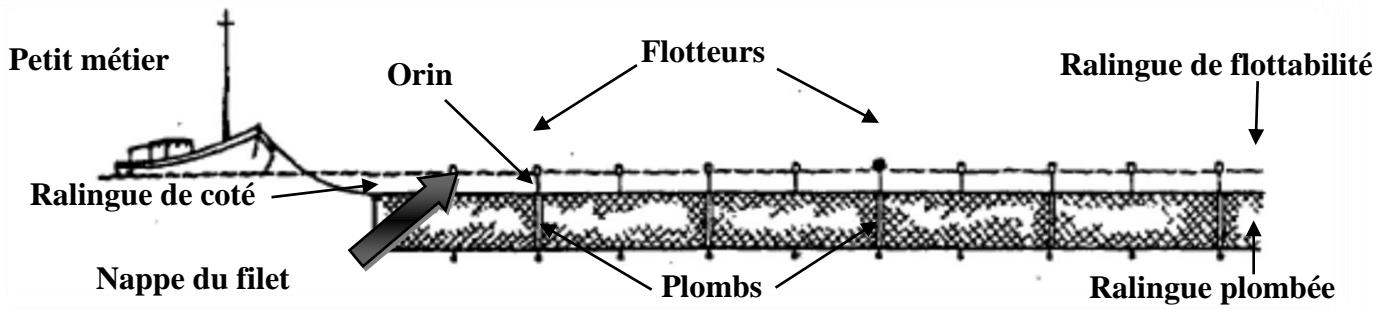


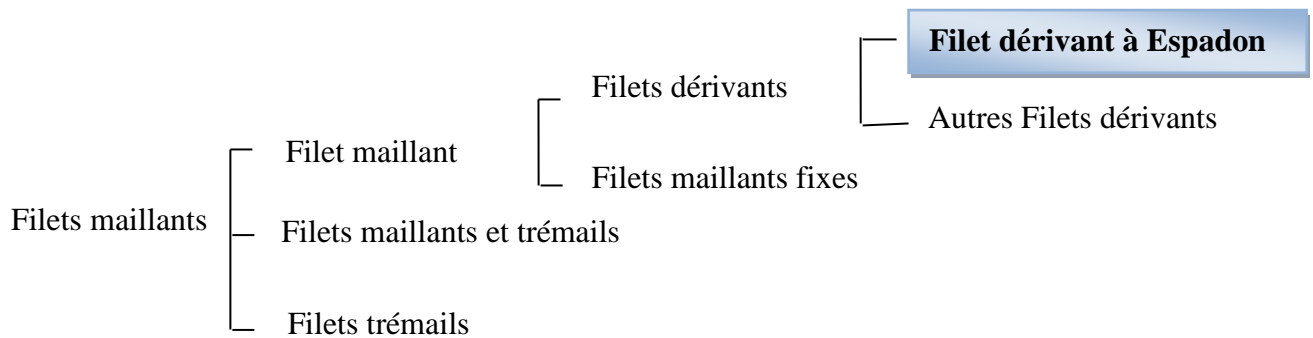
Fig 01 : Schéma descriptif d'un filet maillant dérivant (Nédélec et Prado, 1990)

II-3- Codification internationale du Filet Dérivant

- *Catégorie d'engins* : Filets maillants
- *Abréviation standard* : GND
- *Code CSITEP*: 7.2.0 classification statistique internationale type des engins de pêche

Associé à l'habileté des pêcheurs et à la plasticité de l'engin, permet de nombreuses variations qui sont très difficiles à classer. Nous pouvons adopter la Classification de **Nédélec et Prado (1990)**, et séparer pour des raisons de présentation, les filets dérivants pour l'espadon des autres filets maillants.

II-4- Classification des Filet Dérivant à Espadon (Nédélec et Prado 1990).



II-5- Avantages et inconvénients des Filets Dérivants

a)- **Avantage**

- ❖ Méthode de pêche très simple particulièrement adaptée à la pêche artisanale. Elle peut être mise en œuvre par de petits bateaux sans auxiliaires de manœuvre simples et avec un équipage réduit.
- ❖ Méthode très efficace particulièrement pour la capture de poissons près de la surface et se déplaçant en bancs.

❖ Pouvoir utiliser ces filets à n'importe quel niveau entre le fond et la surface. On peut employer les filets dérivants dans des courants forts. Il est particulièrement important de noter qu'à la différence des filets fixes, les filets dérivants se salissent peu d'algues ou autres objets dérivant avec le courant; pour le poisson ce filet est ainsi moins visible qu'un engin calé en profondeur.

b)- Inconvénients

❖ La pêche à l'aide de filets maillants dérivants exige une présence constante du bateau et des pêcheurs. Les pêches avec filets dérivants sont plus laborieuses et fatigantes.

❖ Les filets dérivants sont toujours très exposés à des dommages résultant du passage de bateaux; il faut donc prendre certaines précautions dans des zones de gros trafic maritime (FMD gêne le trafic maritime).

III- L'utilisation des Filets Dérivants

III-1- En Méditerranée

Les Filets dérivants pour le thon et l'espadon sont utilisés en Méditerranée depuis l'époque classique (Di Natale 1990), mais leur usage s'est rapidement généralisé dans les années 80, du fait de la politique des gouvernements qui ont encouragés les pêcheurs à utiliser les filets dérivants, considérés comme plus sélectifs que d'autres types d'engins. Le développement de la flotte Italienne, jusqu'à plus de 700 bateaux en 1989, s'est accompagné d'une extension de sa zone d'action. Environ 90 pour cent de la flotte employait des filets de 12–13 km de long, et d'environ 28–32 m de hauteur. Des mailles de 180 à 400 mm ont été employées pour la capture du germon et de l'espadon. Comme dans autres régions de la méditerranée, cette méthode de pêche cible aussi les poissons pélagiques (les maquereaux, les sardines) ou les pélagiques plus grands (le thon rouge, l'espadon) (Ferretti ; 1994). Le détroit de Gibraltar constitue un principal entonnoir migratoire des grands pélagiques notamment, l'espadon, de l'Océan Atlantique vers la Méditerranée lors des migrations génétiques et trophiques, ceci classe le Maroc dans le deuxième rang des pays exploitant de l'Espadon avec le FMD après l'Italie (Maria. J., 2006).

III-2- En Algérie

Le secteur de la pêche en Algérie est doté d'un littoral de 1200 Km de long géré sous la tutelle du ministère de l'agriculture et du développement rural et de la pêche par quatorze (14) directions de pêche côtières et (07) directions continentales, la pêche Algérienne est généralement pratiquée par trois (03) segments, les Chalutiers, les Sardiniers et les petits métiers une partie de ces derniers utilisent le FMD un gréement de pêche spécifique pour la capture de l'espadon, ce filet à généralement une longueur totale comprise entre 2000 et 3000 m, un maillage de 200 mm (maillage propre au flotte Algérienne) et une chute qui varie entre 20 et 30 mètres. Le nombre d'unités qui pratique cette activité est de 272 (source 10 DPRHC 2015), (04 wilayas côtières ne nous ont pas transmis l'information sur le FMD dont Tizi Ouzou, Alger, Skikda et Boumerdes).

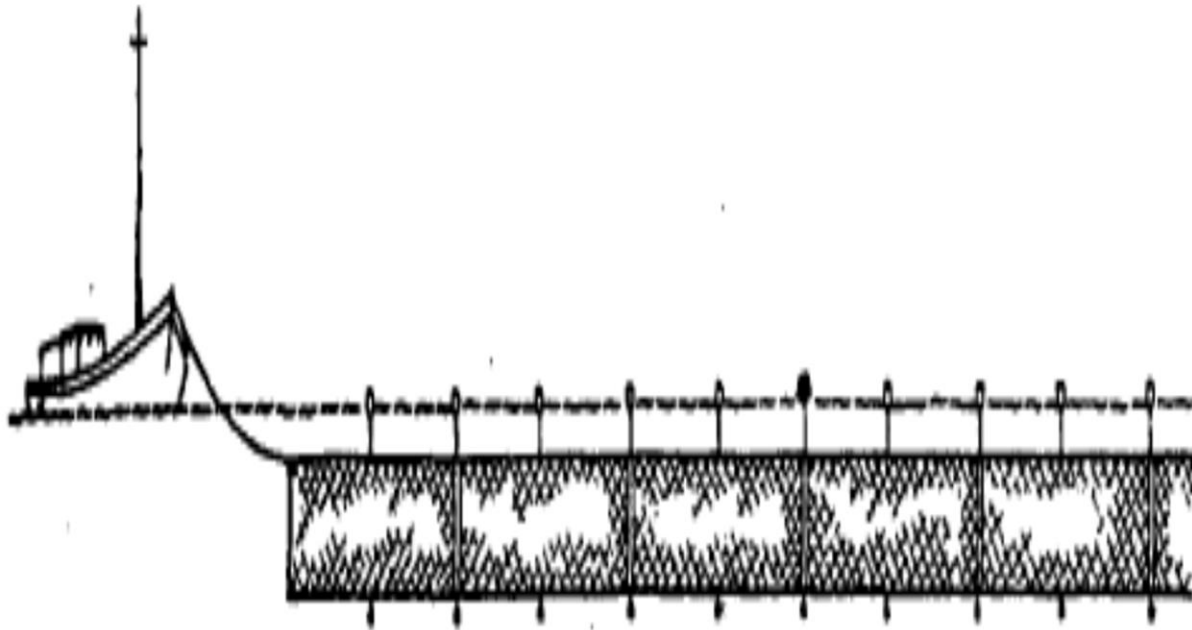


Fig 02 : Schéma d'un Filet Dérivant (Nédélec et Prado 1990).

IV- Les Espèces Ciblées par la Pêche au Filet Dérivant

IV-1- L'Espadon (*Xiphias gladius*)

IV-1-1- Classification de l'Espadon (*Xiphias gladius*)

- Nom de l'espèce : *Xiphias gladius* (Linnaeus, 1758)
- Synonymes (Nakamura, 1985)
- Code espèce ICCAT: SWO

Noms ICCAT : Espadon (français), Swordfish (anglais), Pez espada (espagnol)

❖ Règne	Animalia
❖ Embranchement	Chordata
❖ Sous-embranchement.	Vertebrata
❖ Super-classe	Osteichthyes
❖ Classe	Actinopterygii
❖ Sous-classe	Neopterygii
❖ Infra-classe	Teleostei
❖ Super-ordre	Acanthopterygii
❖ Ordre	Perciformes
❖ Sous-ordre	Scombroidei
❖ Genre	<i>Xiphias</i> (Linnaeus, 1758)
Nom binominal	<i>Xiphias gladius</i> (Linnaeus, 1758) (Hureau et Monod (1973))

IV-1-2- Ecologie

L'espardon (*Xiphias gladius*) est une espèce de poisson pélagique migrateur des mers tropicales et tempérées. Il peut dépasser les 4 m de long et peser plus de 500 kg. Il possède un long « bec » (le rostre) plutôt aplati qui représente le tiers de la longueur totale de l'animal. Cette espèce est présente en Méditerranée de Juin à Novembre, la meilleure période étant les mois d'Août et de Septembre. Nageant à différentes profondeurs, de la surface jusqu'au fond. Il préfère rester au dessus de la thermocline, et aime se reposer pendant la journée à la surface, dans des eaux entre 18° et 22°C. L'Espardon représente la principale cible de la pêche artisanale au (FMD) en Algérie.



Fig 03 : Zones de distribution et de migration de l'Espardon

IV-1-3- Régime alimentaire

C'est un chasseur très actif de jour comme de nuit. Les espadons se nourrissent de calamars, qu'ils n'hésitent pas à aller les chasser très profond, mais aussi de poissons comme les sardines, les maquereaux, les chinchards.

IV-1-4- Reproduction et Croissance

L'Espardon atteint sa maturité sexuelle entre 2 et 4 ans. Il est ovipare tout comme les thons, sa ponte est pendant le printemps et se prolonge parfois pendant l'été. Une grosse femelle peut pondre plusieurs millions d'œufs dans une eau de préférence supérieure à 20°C. Sa croissance est très rapide. (Nakamura, 1985).

Plusieurs autres espèces peuvent être la cible du (FMD), notamment Meleva, bonite et Maquereau. A noter que des espèces non visées peuvent aussi être capturées dans une opération de pêche dont les requins et les dauphins et les tortus de mer.



Fig 04 : Espadons (*Xiphias gladius*) pêché par des petits métiers MG (Sidi Lakhdar et Salamandre) (Photo originale 2015)



Fig 05 : Débarquement de bonites (*Sarda sarda*) (Port de Mostaganem) (Source DPRHM) (Photo originale)



Fig 06 : Melva (*Auxis thazard*)



Fig 07 : Le Maquereau (*Scomber scombrus*)

V-Caractéristiques des Unités Armées au Filet Dérivant

Petit métiers est une appellation locale qui désigne la pêche effectuée à l'aide de petites embarcations de pêche côtière. Cette flottille se caractérise par des petites embarcations, de moins de 12 m de longueur et d'une jauge brute allant de 01 à 10 tonneaux (Kadari, 1984). La pêche artisanale côtière effectuée par ces unités fournit environ le tiers (1/3) de la production halieutique de la wilaya de Mostaganem. Dans cette activité de pêche trois métiers sont ainsi définis par des combinaisons d'espèces-cibles, d'engins et de périodes de pêche, Un métier cible les petits pélagique (Sardine) durant toute l'année utilisant la petite senne et Deux métiers ciblent les poissons migrateurs (Espadon, Melva, Bonite...etc.) exploitent les poissons avec des filets maillants dérivant et/ou la palangrotte (Ifremer, 2000).

La pêche au (FMD) est pratiquée par des unités de pêche allant de 7 à 12 mètre de long appelée les « **petits métiers** », ce type de métier est polyvalent et selon le gréement armé au bord on distingue l'activité. (DPRHM).

- ❖ Un petit métier armé soit à la palangre ou les nasses dit « Palangrier »,
- ❖ Un petit métier utilisant la petite senne de 2500 m, dit « Petit senneur »
- ❖ Un petit métier utilisant le FMD.

Ces unités de pêche polyvalentes sont caractérisés généralement par :

- Tonnage brute de **3.75 à 5 Tx**
- Longueur entre **7 à 12 m**
- Largeur de **2 à 3 m**
- Un équipage qui vari selon le type de métier (**5** pour les palangriers et FMD et de **07 à 08** petit senneurs)
- Zone de pêche côtière
- Force motrice : de **40 à 190 cv**
- Immatriculation spécifique (Source DPRHM 2015).

Cette spécification d'activité est mentionnée dans l'autorisation de pêche fournit par la direction compétente (DPRH), l'engin de pêche utilisé segmente l'activité de l'unité de pêche. (Voir ci-dessous un formulaire d'autorisation de pêche pour un petit métier armé au FMD).

V-1- Model d'Autorisation de pêche pour Petit Métier à (FMD)

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Autorisation de Pêche

Nom et Prénom de L'armateur / Pêcheur : **ZAHAF Bendhiba**
Date et Lieu de naissance : **02.07.1967 à NOSTA**
Nationalité : **ALGERIENNE**
Domiciliation : **SAYADA CENTRE NO STAGANIE N.**

Signature

Numéro de Code : **271011/PC**
Date de Son établissement : **29 ماي 2016**

Les engins de Pêche utilisés:

Nom du navire : **FETH ALLAH**
Immatriculation du navire : **146757**
Type de Pêche : **Commercial**
Puissance motrice du navire : **45 CV**
Jauge brute du navire : **03.78 Tx**
La zone de pêche : **côtière**

maillots dérivants
Palangrier

Fig 08 : Autorisation de pêche délivrée par la DPRHM en 2016, pour un petit métier armé au FMD

V-2- La Segmentation d'une unité Petit Métier (PM)

a)- **Passerelle** : l'endroit de commande, équipée de matériels acoustiques de télécommunication et de télédétection (Boussole, compas, VHF, Sondeur, gouvernail... etc.).

b)- **Pont** : La grande surface de l'embarcation, équipé de l'engin de pêche, le treuil, feux de détection, câbles, caisses d'entreposages dues produits halieutiques.

c)- **Salle des machines** : l'intérieure de l'unité équipée du moteur principal, système de refroidissement... etc.



Fig 09 : Les Segments d'un Petit Métier
(Photo originale 2016)



Fig 10 : Un Filet Maillant sur le pont d'un petit métier (petit port)
(Photo originale 2016)



**Fig 11 : Les Segments d'un Petit Métier
(Photo originale 2016)**

V-3- Les Différences Structurelles entre les Petits Métiers selon l'Armement

Le tableau suivant fait ressortir quelques différences qui existent entre un petit métier armé à la petite senne et autre armé au (FMD) à la wilaya de Mostaganem.

Tableau 01

Les différences entre les petits métiers armés à la petite senne et ceux armés au FMD

	Petit Métier (Petite Senne)	Petit Métier (FMD)
Nombre d'équipages	7-8	5
Engin utilisé	Petite senne (2500 m)	FMD (2500-300 m)
Remonte filet	Poulie (power block)	Treuil (élévateur)
Espèce ciblée	Sardine	Espadon
Annexe	oui	non
Mécanicien	Obligatoire	Patron/mécanicien
Nombre D'unités	93	08
Mode de capture	Poisson encerclé	Poisson accroché ou emmêlé

VI- Recensement National des Petits Métiers

Un recensement des petits métiers tout type d'armement été effectué par l'ex-tutelle de la pêche pour une mise à jour de cette activité durant la période 2009 / 2013,

Tableau 02
L'Evolution des unités petits métiers au niveau national (2009/2013)

Années	2009	2010	2011	2012	2013
PM	2 935	2 561	2 646	2 665	2 796

(Source MPRH, 2013)

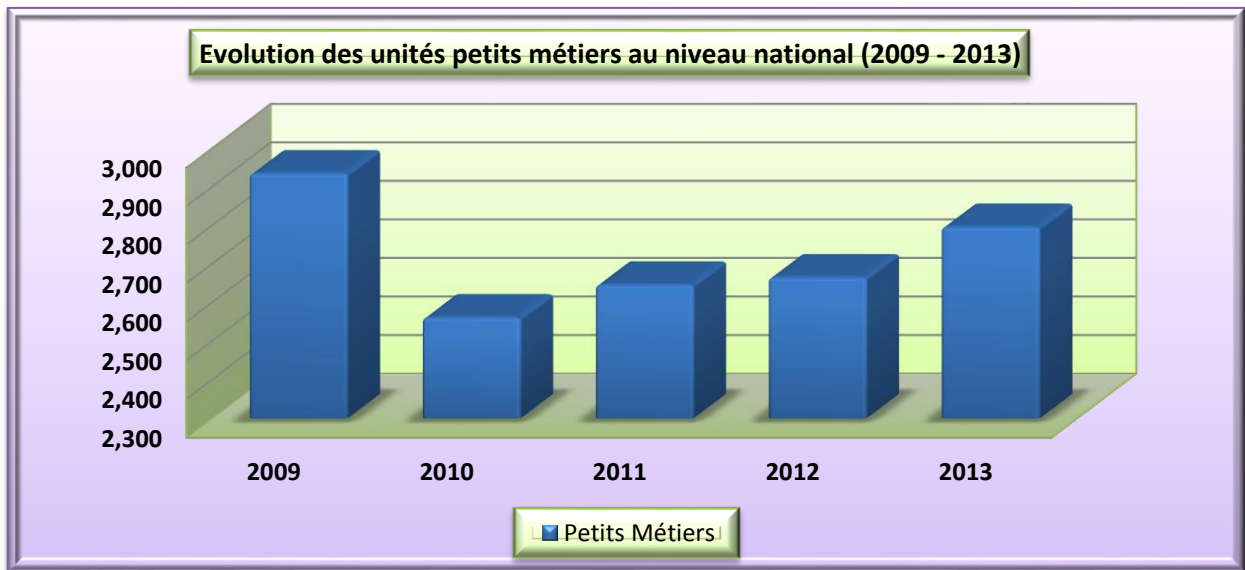


Fig 12 : Evolution des unités petits métiers au niveau national (2009/2013)

VI-1- Réglementation des pêches maritimes des PM au FMD

VI-1-1- Textes à valeurs législative

VI-1-1-1 Dispositions à caractère général

La loi n° 01-11 du 3 juillet 2001 relative à la pêche et l'aquaculture est le texte pilier qui fixe les opérations de pêche maritime et continentale pour la mise en œuvre de la politique nationale des pêches.

La pêche n'est permise qu'après autorisation auprès des autorités. Dans les eaux sous juridiction nationale, la pêche n'est réservée qu'aux personnes de nationalité algérienne et à ceux ayant un droit sous forme de crédit conformément aux lois algériennes. Le texte contient aussi des mesures de protection des ressources halieutiques dont :

1. Les engins de pêches sont classés en catégories et sont autorisés que ceux dont l'usage et les modalités d'utilisations est conformes a la loi.

2. Instauration de zones de protection ou d'interdiction par saisons de pêche par période de repos biologique (40 m pout tous les type de métiers et durant toute l'année, les trois (03) milles pour les chalutiers utilisant le filet pélagique, semi pélagique et de fond et la période d'interdiction de pêche au grands migrateurs).

3. Méthode de pêche : les moyens de pêche (les substances chimiques, les explosifs, les engins prohibés...etc.), pouvant détruire les ressources biologiques sont interdites.

4. La taille : la pêche d'espèces n'ayant pas atteints la taille marchande est interdite. (Ounnaci. R.2003).

VI-1-1-2- Dispositions Relatives à la Pêche Maritime au (FMD)

1. Arrêté du 17 Mars 2003, portant date d'ouverture et de fermeture de la compagne de pêche des grands migrateur dans les eaux sous juridiction nationale.

2. Décision du 21 Décembre, portant fermeture biologique de pêche à l'Espadon du 01 Octobre au 30 Novembre dans les eaux sous juridiction nationale

3. Article 13 et article 38, relatifs successivement à la soumission d'une autorisation de pêche délivrée par la direction compétentes ainsi aux (12) catégories d'engins classés e pêche dont l'utilisation est autorisée. (Source DPRHM, Recueil de textes Réglementaires Tome 1, 2004).

Vu la résolution n° 44/225 de l'Assemblée générale des Nations unies du 22 décembre 1989 relative à la pêche aux grands filets pélagiques dérivants et à ses conséquences sur les ressources biologiques des océans et des mers; l'Algérie à promulgué l'arrêté suivant :

4. Arrêté du 22 juillet 2012, complétant l'arrêté du 21 septembre 2011 fixant la période de fermeture de la pêche de l'espadon dans les eaux sous juridiction nationale du 15 février au 15 mars. L'Algérie est une partie contractante avait fixé cette période de fermeture saisonnière supplémentaire à partir de la saison de pêche 2014 conformément aux recommandations de l'ICCAT.

VII- L'Interdiction de l'Utilisation des FMD

Les captures accidentelles sont une des causes non négligeables de mortalité pour les cétacés, et en particulier, pour les **Dauphins** bleu et blanc, L'impact des captures accidentelles sur la viabilité de la population de Dauphins bleu et blanc reste difficile à estimer, aussi le Cachalots, Globicéphales, Grands dauphins et Dauphins de Risso sont des espèces à faible effectif faisant l'objet de captures accidentelles dans les filets Dérivant. Leurs captures sont dès lors très préoccupantes.

Impact sur l'environnement

Captures de chondrichtyens

Des captures accidentelles de grands requins (Cethorhinus maximus, Alopias vulpinus, Prionace glauca, Carcharhinus carcharias), ainsi que de pastenagues (Pteroplatytrygon violacea) de raie manta (Mobula mobular) ont été citées dans différentes pêcheries aux filets dérivants, par différents auteurs, (Di Natale, et al. 1992).

Captures accidentelles de tortues marines

Des tortues caouannes (*Caretta caretta*) peuvent être capturées, pendant la saison de pêche à l'espadon, entre avril et septembre, dans le détroit de Gibraltar, le long des côtes de Calabre, en mer Ionienne, entraînant des mortalités dues principalement au stress, provoqué par leur immersion forcée (Caminas, 1997b, Silvani et al., 1999 ; Hoopes et al., 2000).

Captures accidentelles d'oiseaux marins

Des oiseaux marins plongeant dans les filets dérivants sont capturés accidentellement pendant la mise en place des filets quand les bateaux opèrent près de la côte. (Northridge et Di Natale, 1991).

Captures accidentelles de mammifères marins

L'impact le plus important des filets dérivants concernent la captures accidentelle de cétacés comme *Stenella coeruleoalba* ainsi que l'emmêlement de plus grands mammifères marins comme le cachalot (*Physeter macrocephalus*), la baleine bécune de Cuvier (*Ziphius cavirostris*), le globicéphale noir (*Globicephala melaena*) et le petit-rorqual (*Balaenoptera acurostrata*). Si les grands mammifères marins sont, dans la plupart des cas, relâchés vivants (Di Natale, 1992 a, 1992 b, 1995), les petits cétacés tel que *Stenella coeruleoalba* meurent quelques minutes seulement après leur emmêlement. Les plus vulnérables sont les juvéniles en raison de leur manque d'expérience en matière de détection des obstacles. A l'opposé le grand dauphin (*Tursiops truncatus*) essentiellement côtier en Méditerranée a très peu d'interaction avec les filets dérivants qui opèrent plus large (Beaubrun, 1998).

Selon une classification qui a bénéficié du soutien de la Commission européenne, le tableau suivant montre la qualité des engins de pêche passant du mauvais aux bons.

Tableau 03
Classification des engins de pêche (Tableau approuvé par la CE)

Impacts	Poissons pélagiques	Poissons démersaux	Bivalves	Coquillages, poulpes, etc.
	Filet maillant dérivant	chalut à perche	drague mécanique	chalut à perche
	chalut pélagique	chalut à panneaux	drague remorquée	chalut à panneaux
	senne coulissante, palangre pélagique	trémail	par bateau	trémail
	ligne de traîne	filet maillant calé		piège
	ligne à main	senneur de fond		plongée
		palangre démersale		
		piège, ligne à main		

Dans les années 1980, des filets dérivants de plusieurs dizaines de kilomètres de long ont commencé à être utilisés. Ces grands filets, non-sélectifs, ont entraîné un accroissement de la mortalité accidentelle d'espèces protégées, en particulier de cétacés, de tortues de mer et de requins. D'importantes campagnes de sensibilisation ont été menées contre ce que l'on a parfois appelé à cette époque des « murs de la mort » pour les dauphins, qui ont conduit l'Assemblée générale des Nations unies à adopter plusieurs résolutions condamnant l'utilisation de ces grands filets dérivants. (Résolution n° 44/225 de l'Assemblée générale des Nations unies du 22 décembre 1989, résolution n° 45/197, résolution n° 46/215).

Suite à ces différentes résolutions, l'Union européenne a progressivement élaboré une législation encadrant la pêche au filet dérivant. Ainsi, depuis 1992, la détention à bord ou l'utilisation de filets dérivants d'une longueur supérieure à 2,5 km est interdite dans les eaux de l'Union européenne. (Règlement (CEE) n° 345/92 du Conseil, du 27 janvier 1992, (CEE) n° 3094/86).

Depuis 2002, tous les filets dérivants, peu importe leur taille, sont interdits dans les eaux de l'Union européenne lorsqu'ils sont destinés à la capture d'espèces vulnérables, notamment le thon et l'espadon. (Règlement (CE) n° 1239/98 du Conseil du 8 juin 1998 modifiant le règlement (CE) n° 894/97) prévoyant certaines mesures techniques de conservation des ressources de pêche).

L'Union Européenne visant à réglementer de manière appropriée la pêche au filet dérivant, propose une réglementation, fondée sur une approche de précaution et prévoit une interdiction totale de détenir à bord ou d'utiliser tout type de filet dérivant à compter du 1er janvier 2015 dans toutes les eaux de l'Union.



Fig 13 : Requin Pêché par un Petit Métier
(Photo originale 2015)



Fig 14 : Requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*) de 6 m Pêché accidentellement par un Filet d'un dérivant Petit Métier immatriculé (MG) au niveau du port de Sidi Lakhdar (Photo originale 09/05/2016)

L'Algérie et le Maroc parties contractantes de la CGPM et d'ICCAT, continuent d'utiliser le filet dérivant (OCEANA, 2006), dans le cas du Maroc deuxième pays producteur de l'Espadon (*Xiphias gladius*) après l'Italie un minimum de 150 bateaux de pêche à filets dérivants continus de pêcher dans les eaux de Gibraltar, pour deux causes essentielles qui agissent comme élément déchaînant :

- La Demande croissante de l'Espadon sur les marchés Européens,
- L'interdiction Européenne progressive du filet dérivant (OCEANA, Novembre : 2006),

En Algérie cette pêcherie saisonnière est en recul en raison de l'introduction d'un plan de reconversion non programmé qui ramène ces navires de pêche traditionnelle à l'utilisation de la petite senne, ce changement d'armement sollicité par les professionnels est généré par la qualité et le savoir faire des pêcheurs quant à la pêche aux poissons pélagiques ainsi que le produit pêché est commercialisé localement. (Etude établie par la DPRHM 2013).

VIII- Utilisation du Filet Dérivant dans la Côte Mostaganémoise

VIII-1- Monographie de la Wilaya de Mostaganem

La Wilaya de Mostaganem se caractérise par un littoral qui s'étend sur une distance de 124,5Km de l'embouchure de la Macta à l'Ouest au CAP NEGRAWA à l'Est. Caractérisé par :

- La zone de pêche est de **2679 Km²**.
- Le Nombre de ports : **03**
 - Ports dont un mixte à Mostaganem (pêche / commerce),
 - Port de pêche à Sidi Lakhdar
 - Un nouveau port réceptionné à la Salamandre.
- Le Nombre de sites d'échouages : **09 sites**.
- La Flottille de la Wilaya : **216** unités de pêche dont :
 - **41** Chalutiers,
 - **83** Sardiniers,
 - **93 Petits métiers**
 - La Wilaya compte **403** plaisanciers.
- Nombre total du collectif marin est de **4451**. (Source Bilan annuel DPRHM)

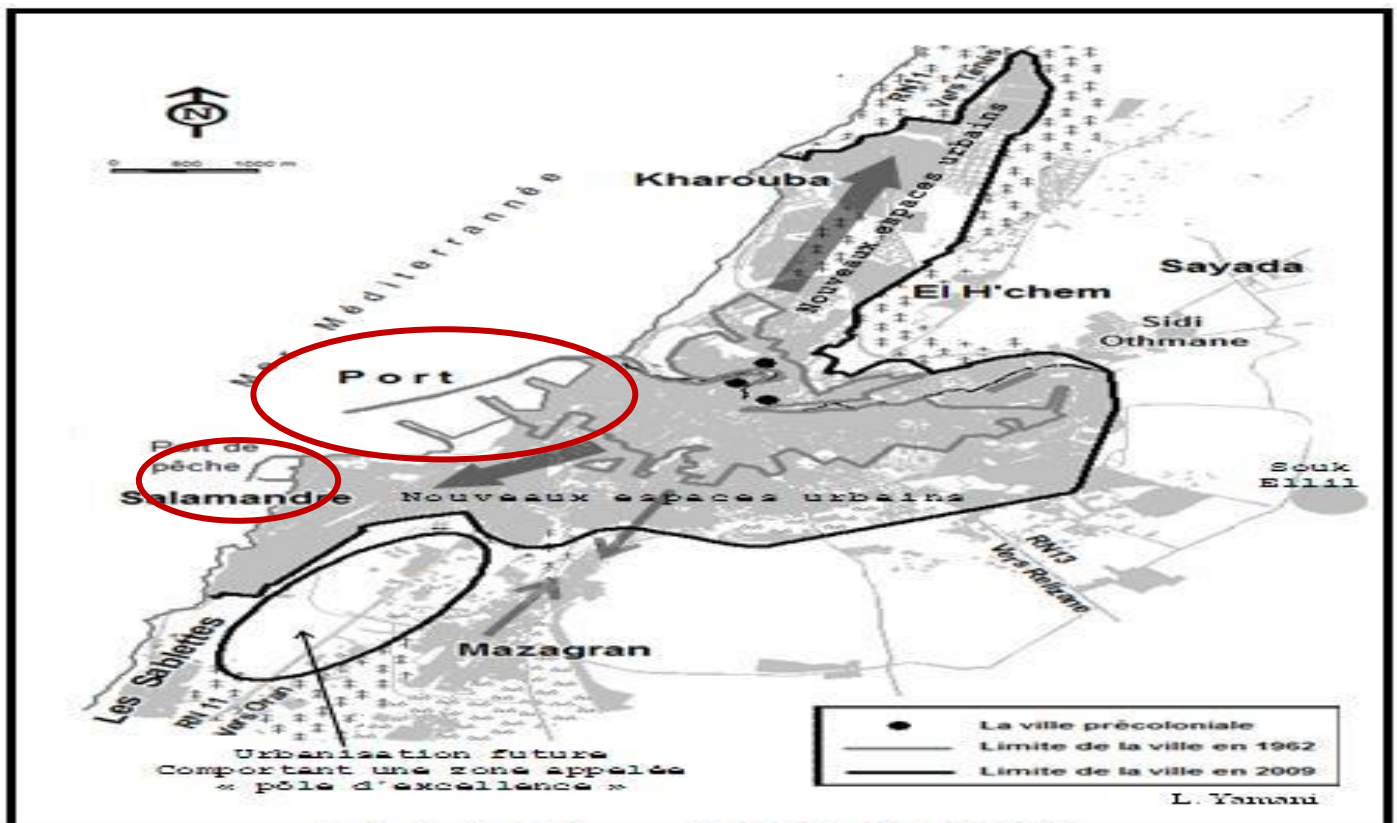


Fig 15 : Carte descriptive de la Wilaya de Mostaganem (parution des deux ports)
(Source internet www.google.com (sous l'intitulé carte de la wilaya de Mostaganem))

VIII-2- Aperçu sur la zone d'étude (Petit port)

Dans le contexte particulier de la pêche maritime artisanale, la commercialisation du poisson représente un appui très important aux moyens d'existence, notamment à La wilaya de Mostaganem qui énumère un grand nombre d'unités de pêche artisanale dont une partie utilisent un gréement dit « Filet Maillant Dérivant (FMD) », amarrent à l'est de la wilaya, localisée au port de Sidi Lakhdar à 56 Km du chef lieu de la wilaya de Mostaganem et ciblent l'Espadon.

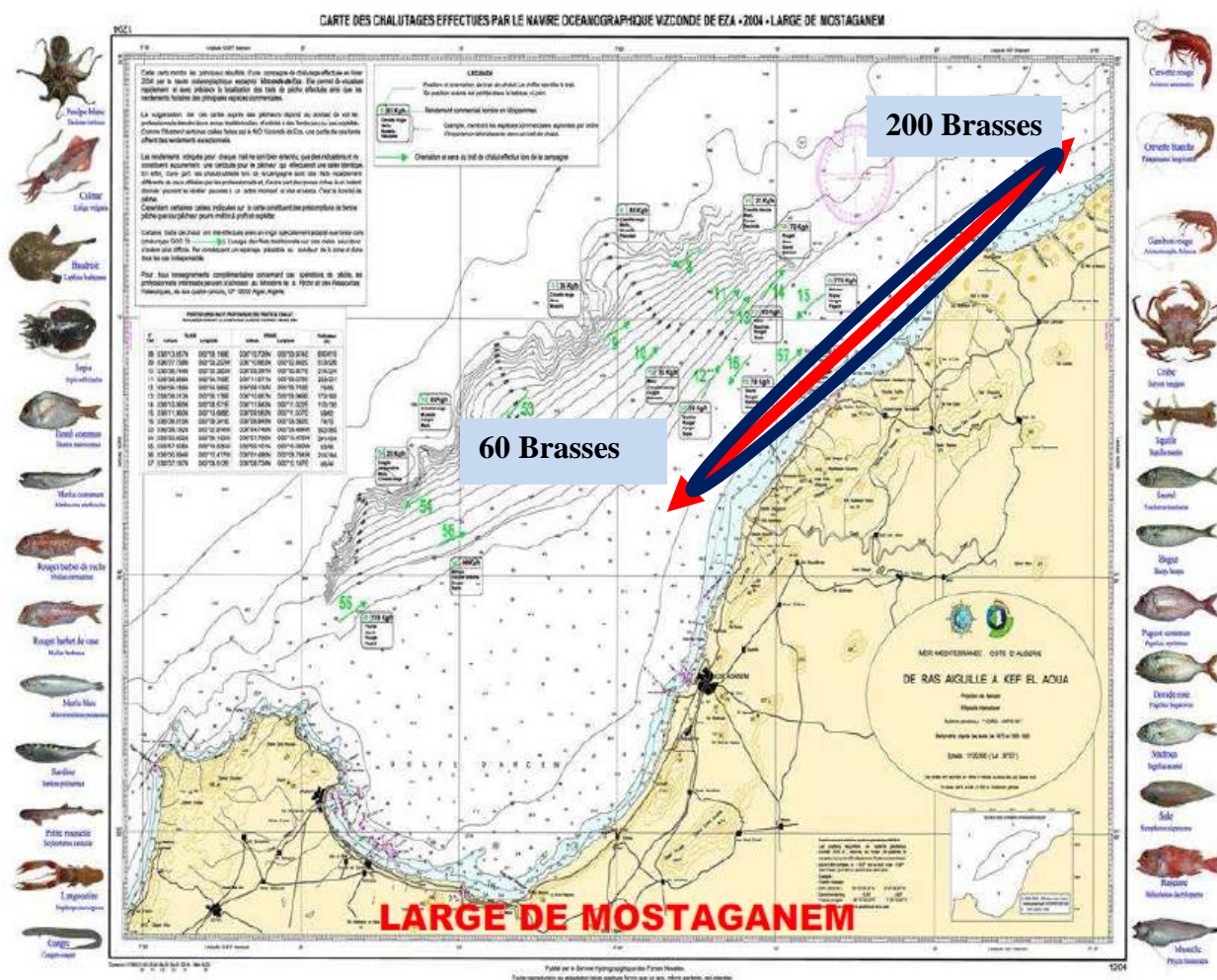


Fig 16: Carte descriptive de la Zone de pêche des Petits Métiers au FMD : Filage et Virage durant la quête à l'Espadon (Source de la carte Vizconde De Eza, 2004)

VIII-3- Le Petit port de Sidi Lakhdar

Situé à 56 Km à l'Est de la wilaya de Mostaganem, le petit port de la commune de Sidi Lakhdar, Daïra de Sidi Lakhdar est un port de pêche constitué d'un seul bassin, avec une capacité d'accueil de 106 unités de pêche tout type, le port offre une grande opportunité d'emploi pour la population riveraine. Plusieurs projets d'investissement sont inscrits et on court d'étude pour être réaliser, afin de munir cette installation avec des structures de bases. La direction de pêche est représentée sur les lieux par une antenne de pêche qui accomplit les taches de statistique et de contrôle, parallèlement avec les services des garde côtes (installation SNGC).

VIII-4- Fiche Technique du Petit port

- **Nom du site :** Petit port ou port de Sidi Lakhdar
- **Localisation :**
 - Commune Sidi Lakhdar
 - Daïra de Sidi Lakhdar

- **Distance par rapport au chef lieu de wilaya :** 56 Km
- **Distance par rapport au chef lieu de la Daïra:** 1.5 Km
- **Port de :** Pêche
- **Capacité d'accueille :** 106 Unités de pêche réparties,
 - 18 Chalutiers
 - 32 Sardiniers
 - 56 Petits métiers

- **Début des travaux** 1997.
- **Entré en activité** 2003.
- **Réception officielle le** 10 février 2004.
- **Jetée principale** 610 ML
- **Jetée secondaire** 370 ML
- **Quai et appontement** 496 Ml
- **Terre plein** 05 Ha
- **Plan d'eau** 06 Ha
- **Station d'avitaillement** 100.000 L



Fig 17 : Port de Sidi Lakhdar
Les bâtiments : à gauche antenne de pêche, à droite SNGC
(Photo originale 2016)

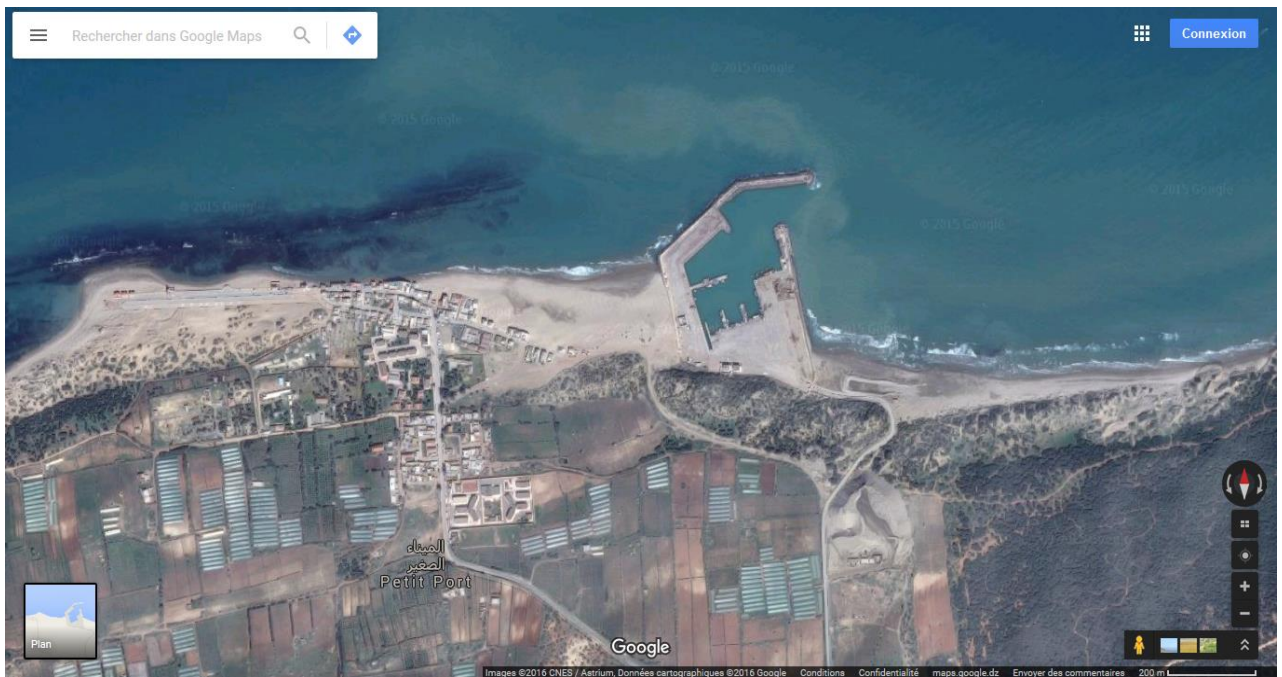


Fig 18 : Vue aérienne du port de Sidi Lakhdar (Google-Earth, 2016).

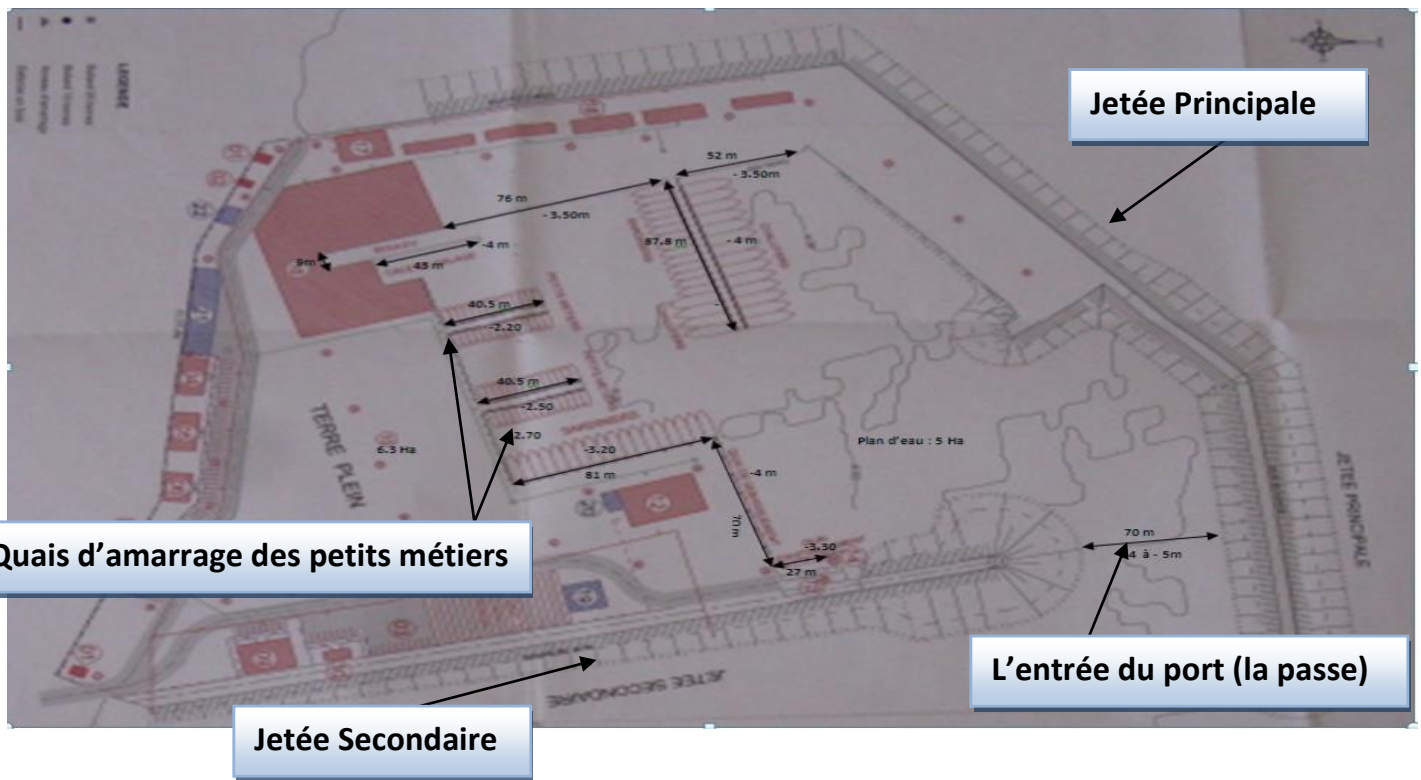


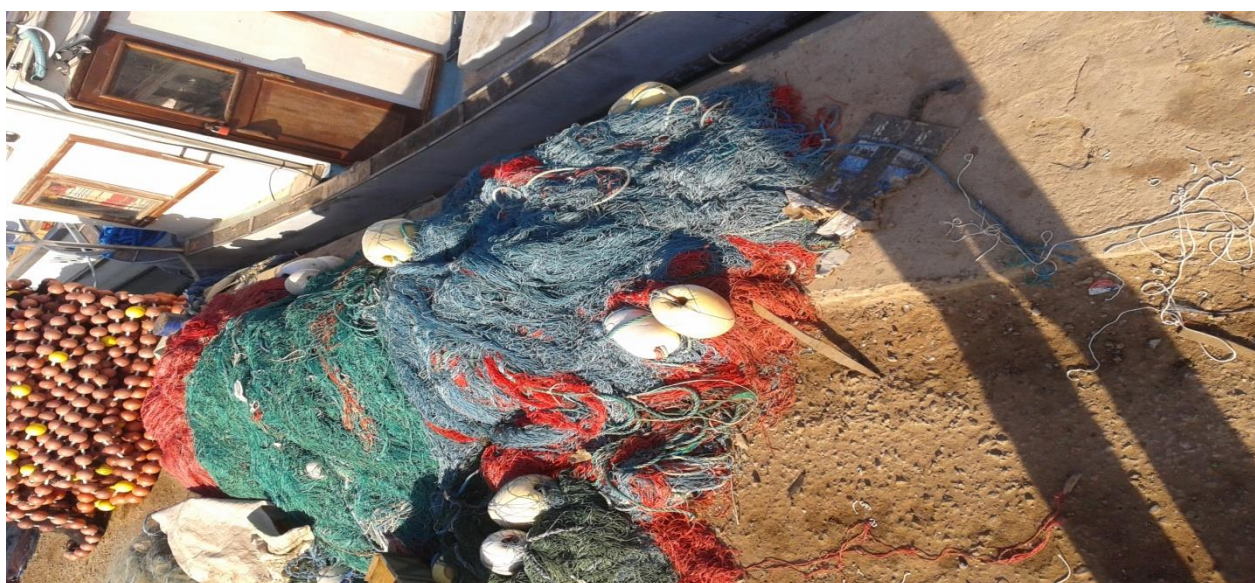
Fig 19 : Plan d'amarrage du port de Sidi Lakhdar (Source EGPP)



**Fig 20 : Accostage des petits métiers au niveau du quai de débarquement de Petit port (Source DPRHM)
(Photo originale 2016)**

IX- L'Usage du Filet Dérivant au niveau du Port de Sidi Lakhdar

L'activité de pêche au niveau du petit port de Sidi Lakhdar représente un ordre de 05 à 10% de la production totale de la wilaya, en 2015 la DPRH de la wilaya de Mostaganem à enregistré une production Halieutique de 1178.387 Tonnes au niveau du petit port, de l'ordre de 07 % de la production totale de la wilaya 7079.096 T, Le nombre des unités de pêche au filet dérivant est dérisoire par rapport aux autres unités armées avec différents engins de pêche notamment à la petite senne.



**Fig 21 : Un Filet dérivant sur le quai de débarquement à petit port
(Photo originale 2016)**

IX-1- Zone de Pêche des Unités Armées au Filet Dérivant

La navigation des unités de pêche armées au FMD est limitée entre Wilis à (Oust du petit port) et Bahara à l'Est du petit port , à l'intérieure de la zone de pêche allant des lignes de référence jusqu'au 6 milles marins, la plupart des opérations de filage et de virage des Opérations de pêche s'effectues entre **60** brasses côté Ouest du petit port vers le chef lieu de la wilaya de Mostaganem et **200** brasses à l'Est (plateau continental restreins). (Information émanant des professionnels utilisant le FMD et confirmé par un armateur chevronné d'un Sardinier qui a participé à la compagnie de pêche au thon rouge en 2015),

IX-2- Les Unités Locales Utilisant le Filet Dérivant

Selon les informations enregistrées au niveau de la DPRH de Mostaganem, le FMD est utilisés par les petits métiers, ces embarcations amarrent au niveau du port de Sidi Lakhdar, ce sont des unités de pêche artisanale qui ciblent l'espadon durant toute l'année excepté les trois mois d'arrêt biologique allant du 15 Février au 15 Mars et du 01 Octobre au 30 Novembre de chaque année).



**Fig 22 : Deux Petit Métiers amarrant au petit port (Sidi Lakhdar)
(Photo originale 2016)**

IX-3- La Production de l'Espadon enregistrée par la DPRHM

Tableau 04

La Production de l'Espadon en tonne enregistrée par la DPRHM de tous les types de métiers (2011/2015)

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Chalutiers	3,105	2,429	0,994	0,328	0,909	7,765
Sardiniers	/	/	0,005	/	0,159	0,164
P. Métiers	6,44	9,209	13,58	16,46	20,804	66,493

(Production par tonne)

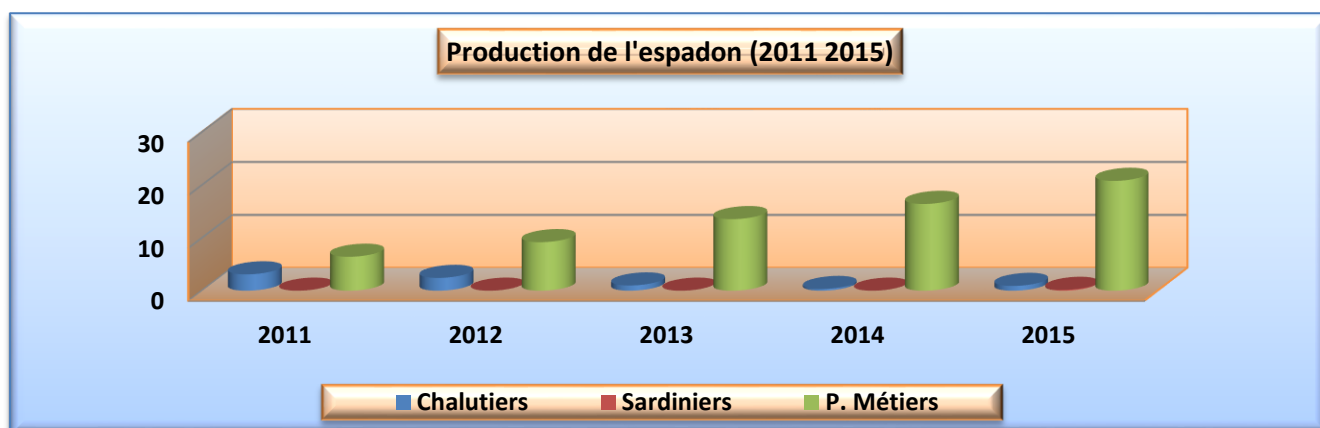


Fig 23: Production de l'Espadon par tous les types de métier (2011/2015)

Tableau 05

La Production de l'Espadon en tonne enregistrée par la DPRHM de tous les types de métiers durant les Périodes d'arrêt Biologique de Pêche (2011/2015)

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Chalutiers	0,840	1,035	0,087	0,016	0,030	2,008
Sardiniers	/	/	0,015	/	/	0,015
P. Métiers	/	/	/	/	/	/

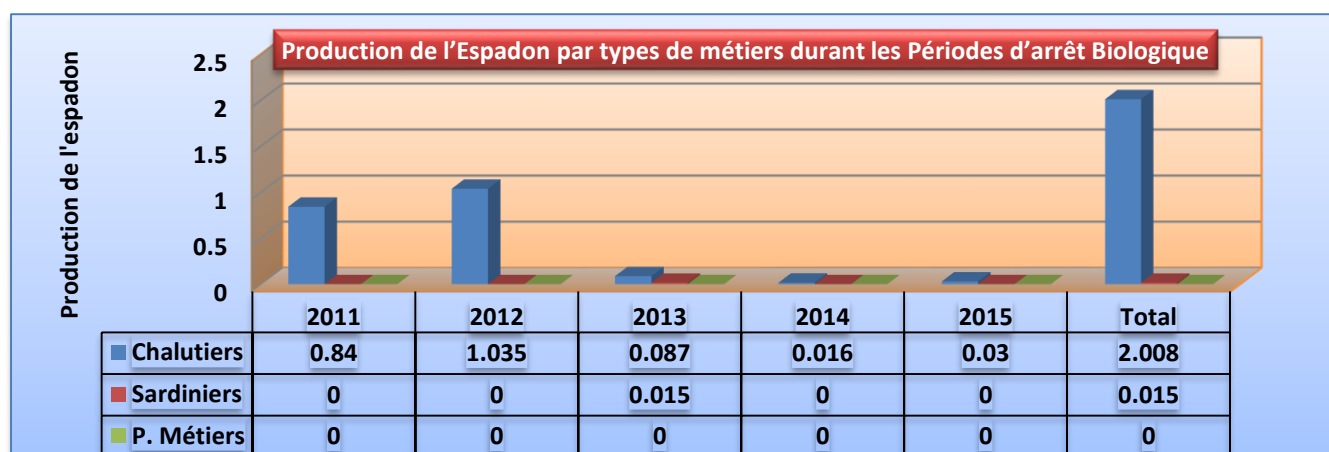


Fig 24 : Production de l'Espadon par tous les types de métier et durant la période d'arrêt de pêche biologique (2011/2015)

Tableau 06
La Production de la Mélva en tonne enregistrée par la DPRHM
de tous les types de métiers (2014/2015)

	2014	2015	Total
Chalutiers	0,049	0,957	1,006
Sardiniers	6,706	25,914	32,62
P/Métiers	2,114	17,832	19,946

Tableau 07
La Production de la Bonite en tonne enregistrée par la DPRHM
de tous les types de métiers (2014/2015)

	2014	2015	Total
Chalutiers	0,013	0,713	0,726
Sardiniers	0,621	2,775	3,396
P. Métiers	0,155	0,475	0,63

Commentaires : On remarque du tableau 04 que la grande production de l'Espadon durant les années indiquées est débarquée par le PM c'est statistiques affirme que cette espèce est la principale cible de cette activité au FMD, néanmoins cette espèce est débarquée par les autres métiers notamment les chalutiers dont la pêche d'Espadon peut être non ciblée. Le tableau 05 fait ressortir que les petits métiers armés au FMD respecte la période d'arrêt biologique de pêche à l'Espadon, par contre une production est signalée par les chalutiers.

X-Etude Menée par la DPRH de Mostaganem sur le Filet Dérivant en 2013

A l'issue d'une demande de l'ex tutelle de la pêche et des ressources halieutiques, une étude sur la pêche artisanale a été instaurée, en occurrence la pêche au (FMD). Le principal objectif de cette étude été d'avoir une situation approximative de la pêche au filet dérivant et le recensement de cette activité au niveau de la wilaya, éventuellement cette étude constituée une phase préalable proposée par l'ex tutelle avant d'envisager des solutions pour mettre en place progressivement les mesures d'interdiction d'usage de (FMD) au niveau national et local, un échantillons de cette étude et les résultats obtenus figure ci-dessous.

X-1- Echantillon des Résultats de l'Etude sur le Filet Dérivant 2013 (DPRHM)

X-1-1- Echantillon sur la Fiche Technique des Petit Métiers

Port

Sidi Lakhder

Informations sur le navire

Type de métier

Petit Métier

Nom et matricule du bateau

Sidna Nouh MG 570

Nombre de marins à bord (en général)

05

Longueur du bateau (mètre)

10

Puissance CV

115

TJB (Tx)

9,15

Age (Ans)

07

Etat actuel du navire

Actif

Engin à bord

FMD, Palangrier, nasses

Nombre moyen de sortie à la mer par mois

05

Combien de litres utilisés pour un plein de Gas-oil

300

Nombre de sorties pour un plein Gas-oil

02

X-1-2- Recensement des Petits Métiers effectué en 2013

Tableau 08
Liste des petits métiers utilisant le filet dérivant

Nom du navire	Long (m)	Nbrs d'équip	Long du filet (mètre)	Engins	Etat	Observation
Nadir I	10	05	2500-3000	FMD, nasses et palangres	En Activité	Espadon+ pêche à la langouste en été
Nadir II	10			FMD		Espadonniers
Sidna Nouh	10			FMD		
Sid Ali	7.20			FMD		
Fatima Zohra II	09			FMD		
El Hadja Kheira	09			FMD		
Hadj Mokrane	EN panne					
Allaoua	EN panne					

(Source DPRHM)

Tableau 09
Informations sur les marins

	Patron	Mécanicien	Marins			
Nombre	1	patron	1	1	1	1
L'âge	32		43	25	25	22
Nationalité	algérienne		Algérienne	Algérienne	Algérienne	Algérienne
Qualifications	Parton de pêche		Marin Qualifié	Marin Qualifié	Marin Qualifié	Marin Qualifié
Niveau	2 A.S		9A.F	9A.F	9A.F	9A.F
Sécurité sociale	oui		oui	oui	oui	oui

(Source DPRHM)

Tableau 10
Production totale de l'espadon des Petits Métiers exerçant la pêche
au filet dérivant durant les années 2010/2013.

Année	Production (T)
2010	9,222
2011	7,473
2012	9,574
2013 (Janvier-Février)	0,1

(Source DPRHM)

Tableau 11
Composantes et prix d'un FMD type Espadonnier

Composantes	Unités	Prix unitaire DA	Quantité nécessaire /1000 m	Prix total DA /1000 m	Quantité nécessaire /2500 m	Prix total DA /2500 m	Observation
Filet maille200	Ballot	50.000	07 Ballots	350.000	18	900.000	/
Corde plombée	Rouleau	22.000	5 rouleaux	110.000	13	286.000	Rouleaux de 200m
Flotteurs	U	36	800 U	28.800	2000	72.000	80 U/100m
Corde 8mm	Rouleau	1.700	10 Rouleaux	17.000	25	42.500	/
Bouée et balise	U	6.000	10 U	60.000	25	150.000	Repère nocturne
Main d'œuvre	Par ballot	2500 / ballot	07 ballots	17.500	18	45.000	Ramendage
Total	/	/	/	583.300	/	1.495.500	/

(Source DPRHM 2013)

Méthodes

XI- Recensement et Diagnostic

Suite à un recensement de la flottille nationale établie par la tutelle en 2013 et Pour le déroulement de cette étude, on a tenté d'actualisées les informations par le biais de plusieurs appels téléphoniques avec les 14 directions côtières, concernant la flotte PM pour encadrer et soustraire le nombre exact des unités qui utilisent le FMD comme gréement de pêche.

Suite à l'étude de la tutelle sur l'utilisation du FMD au niveau de la Wilaya de Mostaganem, un diagnostic est établi sur les résultats obtenus.

Suite à des statistiques collectées pour l'enrichissement de ce travail, une comparaison dévoilera l'impact de la production des petits métiers par rapport aux autres métiers notamment l'impact de la pêche aux espèces non ciblées.

XI-1- Questionnaire destiné aux Professionnels des Petits Métiers Utilisant le FMD à Mostaganem

XI-1-1- Le choix des lieux d'enquête

Cette enquête cible le coté Est de la wilaya de Mostaganem, Plus précisément le petit port de Sidi Lakhdar où amarrent toutes les embarcations qui utilisent le FMD. Le questionnaire déployé lors des visites sur le site retenu, a permis de mettre en lumière l'usage du FMD à l'échelle locale et recenser l'attitude des professionnels vis-à-vis d'une éventuelle interdiction de ce gréement.

Ainsi l'objectif de ce formulaire-enquête de terrain avec les pêcheurs pratiquant ce type de pêche nous a permis de connaître les réalités et la situation actuelle de cette activité grâce à un contact direct avec les acteurs concernés dans cette commune de la wilaya de Mostaganem. Le déroulement de ces observations et enquête, s'est étalée sur une période de Trois mois (de Février à Avril 2016), et visent à :

- Mettre à jour les statistiques de la production et le nombre de flottille (PM) et PM à FMD,
- Diagnostiquer les résultats des questionnaires Etablis par MPRH sur l'activité de pêche au FMD en 2014,
- Etablir un nouveau questionnaire plus détaillé pour mener à bien nos observations.
- Etude des résultats du questionnaire.

XI-1-2- Déroulement de L'Entretien avec les Professionnels utilisant (FMD)

Je suis un étudiant à l'Université ABD Hamid Ben Badiss, et je prépare actuellement un mémoire de fin d'étude sur la situation de l'utilisation du filet dérivant à la wilaya de Mostaganem. Ce questionnaire a pour objectif de récolter des informations sur les pratiques actuelles de pêche maritimes au FMD dans la côte Est de la wilaya et voir par la suite les effets socio-économique que procure cette pratique sur la profession. En d'autres termes il sera question de voir quels sont les conséquences à subir sur la population de pêcheur au FMD si une interdiction finale d'usage de ce gréement et prononcée en Algérie.

a) IDENTIFICATION

- Nom et Prénom.....
- Age
- Profession
- 4. Vous résidez à.....
- 5. Depuis combien de temps vous pratiqué la pêche ?
- 6. Pourquoi la pêche et pas autre activité ?.....
- 7. Situation actuelle Marier Célibataire Nbr d'enfants
- 8. Etes- vous d'une famille de pêcheurs ?.....
- 9. Quel est le type de votre embarcation.....
- 10. Caractéristiques de votre embarcation nom/Immatriculation.....
Longueur.....Largeur.....JB..... moteur.....F. motrice(cv).....
- 11. Etes-vous propriétaire de votre embarcation.....
- 12. Combien de personnes employez-vous ?
- 13. Comment sont-ils rémunérés ?.....
- 14. Résident-ils dans la même commune ?
 Oui,
 Non, lieux de résidence ?.....
.....
.....
- 11. Moyenne d'âge de l'équipage ?.....
- 12. Situation sociale et Nombre d'enfant de chaque embarqué ?
 Nbr de mariés.....
 Nbr d'enfants.....

b) LES PRATIQUES DE LA PECHE

b1) Le filet de pêche

- 1. Quel est l'armement que vous utilisez?.....
Longueur du filet..... chute..... dimension de la maille.....
1^{er} espèce ciblée.....
Autres espèces,.....
.....
.....
- 2. Pourquoi utiliser vous cet armement ?.....

3. Utilisez-vous autres engins de pêche en parallèle ?

Non

Oui, Citer l'engin.....

4. Prévoyez-vous de changés d'armement ?

Non

Oui, en quoi ?.....

.5. Êtes-vous au courant que les petits métiers sont autorisés à reconvertir leur activité à la petite senne ?

Non

Oui

6. Êtes-vous prêt à changer votre engin de pêche par la petite senne?

Oui, quand ?.....

Non, quelle sont les raisons ?.....

.....
.....

b2) Espèces ciblées

1. Quelles est l'espèce que vous ciblée?.....

2. Dans quelle zone vous là pêcher ?.....

3. Combien de temps durent vos sorties de pêche en moyenne?.....

4. Etablissez-vous deux parties de pêche le même jour ?.....

5. Quelle sont les limites de vos navigations ? deà.....

6. Débarquez-vous autres espèces que l'espèce que vous cibler ?.....

Cité lés.....

.....
.....

7. Trouvez-vous des espèces non ciblée dans le Filet ?.....

8. Pratiquez-vous la pêche lors de la période d'arrêt biologique ?

Oui, arrêt total ?.....

Non, expliquer ?.....

.....
.....

9. A combien de pièces d'espadon estimez-vous

Une bonne prise.....Moyenne.....Mauvaise

10. Trouvez-vous des prises accidentelles dans vos filets ?.....

- **Dauphin**

Chaque prise Des fois Jamais

- **Requin**

Chaque prise Des fois Jamais

- **Tortue de mer**

Chaque prise Des fois Jamais

- **Avifaune Nicheuse**

Chaque prise Des fois Jamais

c) Impact Socioéconomique

1. A quel niveau commercialisez-vous vos produits ?

La commune la wilaya National international

2. Par quel moyen est la mise à la vente de vos prises ?

Directe à la criée Bouche à l'oreille autres

3. Par rapport aux frais d'une sortie de pêche à combien estimez-vous par (Kg ou Nbr de pièces) et par (DA) une pêche rentable ?.....

4. Par quel moyen payez-vous votre équipage lors des arrêts biologiques de la pêche ?.....

5. Quel est votre opinion sur les trois mois d'arrêt biologique de pêche à l'Espadon ?.....
.....
.....

6. Quelles sont les frais d'une sortie de pêche en (DA)?

Frais du navire..... frais personnels.....autres.....

7. Comme bien de fois réparez-vous votre engin par ans ?.....

8. A comme bien estimez-vous les frais d'une réparation du filet ?.....

9. En cas de changement de votre engin de pêche vous pratiquerez la pêche à?

La palangre..... la petite senne.....

10. En cas de changement d'engin de pêche, êtes-vous dans l'obligation de changer votre équipage ?

Non,
 Oui, Pourquoi ?.....
.....
.....

11. Faut- il interdire la pêche au FMD à Sidi Lakhdar ?

- Non, Pourquoi ?.....
.....
.....
- Oui, Pourquoi ?.....
.....
.....

12. Avez-vous les capacités financières pour changer votre filet de pêche ?

- Oui
- Non, pourquoi ?.....

13. Suggérez-vous une subvention par l'état pour changer votre gréement?

- Oui
- Non, pourquoi ?.....
.....
.....

14. Administrativement et techniquement comment vous considérer le changement de l'engin de pêche ?

- Du FMD à La palangre

- Faisable
- Non, pourquoi ?.....
.....
.....

- Du FMD à la senne?

- Faisable
- Non, pourquoi ?.....
.....
.....

Résultats et discussions

Tableau 12
Recensement des petits métiers et ceux armés au FMD au niveau national

Wilayas côtières	36	23	21	18	06	15	35	16	42	02	31	46	13	27
PM 2016	288	300	254	234	194	189	343	143	152	298	115	193	145	93
PM au FMD 2016	00	00	30	09	19	12	187	27	53	16	25	32	102	09
% d'utilisation du FMD	/	/	12	0.1	9.7	6	54	18	34	5.3	21	16	70	08

(Informations communiqués par les DPRHC Avril 2016)

(**Wilayas** : 36 : El Taref, 23 : Annaba, 21 : Skikda, 18 : Jijel, 06 : Béjaia, 15 Tizi Ouzou, 35 : Boumerdes, 16 : Alger, 42 : Tipaza, 02 Chelef, 31 : Oran, 46 Ain Témouchent, 13 : Tlemcen, 27 : Mostaganem).

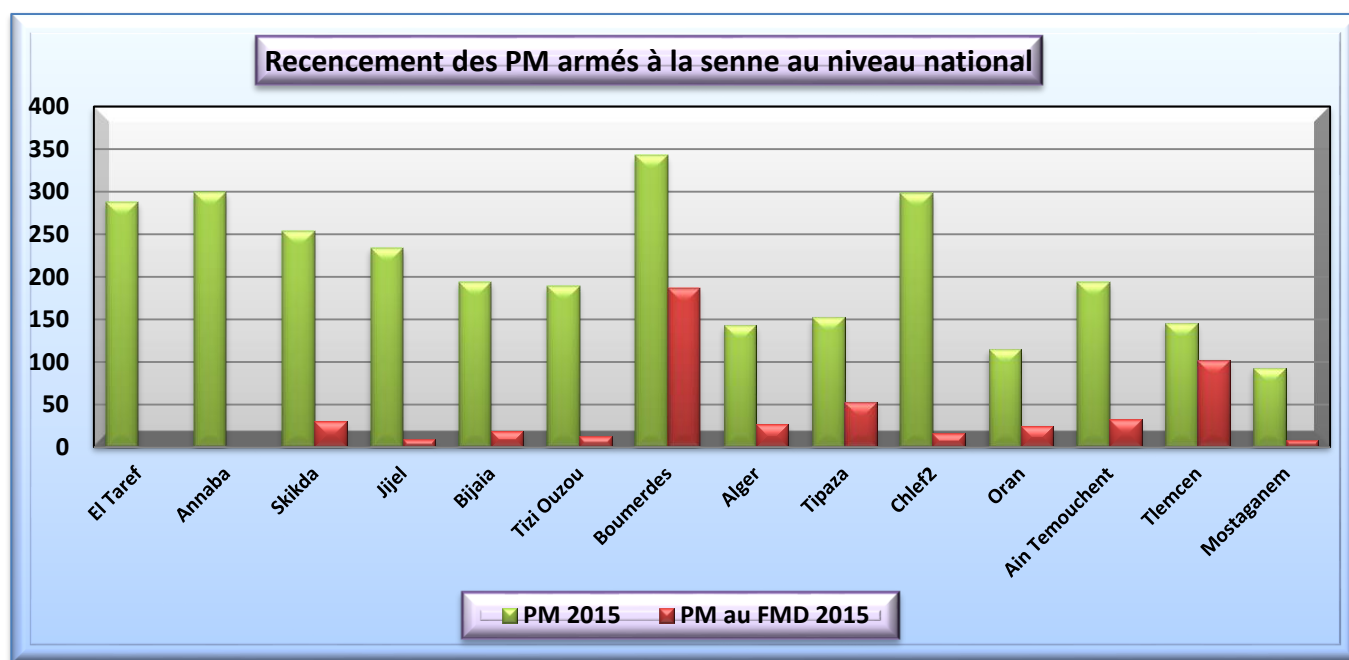


Fig 25 : Recensement des PM armés à la senne au niveau national 2016

On note qu'au niveau national l'ordre des unités de pêche qui utilisent le FMD représentent **17%** sur la totalité des petits métiers (**2941** unités).

Le grand nombre des unités armées au FMD se concentre à : Tlemcen (**102**), Boumerdes (**187**) et Tipaza (**53**),

Les caractéristiques de ces wilayas côtières favorisent ce type de pêche notamment La nature du plateau continental et la localisation particulière de la wilaya de Tlemcen près du canal de Gibraltar le passage de Migration de l’Espadon vers la Méditerranée.

Au niveau de la wilaya de Mostaganem seulement huit (08) unités dont (01) navire immatriculé hors wilaya pratiquant cette pêche au filet dérivant parmi les (93) unités restantes qui pratiquent la pêche à la petite senne. (Source DPRHM).

XII-Recensement des Navires petits métiers armés au Filet dérivant 2016

*Tableau 13
Les Petits Métiers utilisant le Filet Dérivant*

	Nom du navire	Immatriculation	Long (m)	Larg (m)	Jauge brute	Puiss M (cv)	Marque du moteur	Année de construction	Engins de pêche
Navires wilaya	Nadir II	MG 567	10	3	7,34	160	Iveco	2005	Sardinier
	Nadir I	MG 558	10	3	7,34	160	Iveco	2003	Vendu
	Sidna Nouh	MG 570	10	3	9,15	115	Iveco	2006	FMD
	Sidi Ali	MG566	7,2	2,9	5,7	45	Yamaha	2005	
	Fatima Zohra 2	MG 546	9	3	4,87	115	Iveco	1998	
	El Hadja Kheira	MG 565	9	3	5,81	175		1992	
Navire HW	Hadj Mokrane	AL 115	7,5	2,9	/	/		/	
Navires wilaya	El Hadj Mostapha	MG 599	7,5	2,9	/	180	DOSSAN	2014	
	Chahid Omar	MG 621	12	4.5	12.29	285		2015	
	Atlas	MG 622	/		10.28				
	Hdja El Kahla	MG 625	10	03	05			2015	

(Source DPRHM Mai 2016)

XIII- Les résultats du questionnaire

a) IDENTIFICATION

Le questionnaire a été établi le mois d'Avril sur la totalité des navires petits métiers armés au filet dérivant amarrant au niveau du petit port de Sidi Lakhdar, on va projeter les repenses telle que prononcées par les concernés.

L'âge des propriétaires armateurs et patrons est entre les **27 à 50 ans**, résidants à la daïra de Sidi Lakhdar ou dans les environs.

- La durée de la pratique de la pêche des armateurs est entre **5 à 20 ans**.
- L'unanimité des armateurs pratiquent la pêche par amour du métier.
- Situation actuelle tous **Mariés**, avec **2 à 4 d'enfants**
- **90 %** ont irrités la profession
- Le petit métier embarque **05 marins**, rémunérés en fonction des **opérations de pêche**.
- Résidence dans la même commune ou dans les environs.
- La moyenne d'âge de l'équipage entre **18 à 50 ans**.
- Situation des embarqués la plupart mariés avec **01 à 03 enfants**.

b) LES PRATIQUES DE LA PECHE

b1) Le filet de pêche

- Armement utilisé Le Filet Dérivant (quelque navires utilise la palangre et les nasses).
 - Longueur du filet **2500 m**
 - Chute **15 à 30 m**
 - Dimension de la maille **200 mailles**
- Espèce ciblée: **l'Espadon**
- Autres espèces **Bonite (Sarda sarda) , Thonine (Euthynnus alletteratus), Limon (Seriola Dumerili), ...etc.**
- La simplicité de l'activité de pêche et les traditions ancrées et irritées furent les caractéristiques primordiales pour le choix de cette pêche traditionnelle au filet dérivant.
- Hors filet dérivant seulement 02 navires immatriculés (**MG**) utilisent la palangre lors des repos biologique de pêche à l'Espadon, mais la quasi-totalité des petits métiers cousent un filet de bonite dit Bonitière sur ou sous le filet dérivant (selon les dires de marins).
- Tout changement d'armement demande aussi bien qu'administrativement, des moyens financiers très onéreux, ainsi que l'activité de pêche au filet dérivant constitue une tradition du village et gardé ces coutume est impératif.

- Êtes-vous au courant que les petits métiers sont autorisés à reconverter leur activité à la petite senne ? **Oui**

- Êtes-vous prêt à changer votre engin de pêche par la petite senne? **Oui, Si avec l'aide de l'état**

Non, la pêche au filet dérivant diffère des autre type de pêche, du point de vu savoir faire ancré chez les patrons ainsi que les dépenses financières causées par le changement d'un gréement

b2) Espèces ciblées

- L'espèce ciblée **L'Espadon**
- Zone de pêcher **Allant de Willis à Kramis**
- Temps moyen d'une sortie de pêche **C'est une pêche nocturne allant de 12 à 15 heures**
- Etablissez-vous deux parties de pêche le même jour ? **Rarement.**
- Trouvez-vous des espèces non ciblée dans le Filet ? **Oui.**
- Pratiquez-vous la pêche lors de la période d'arrêt biologique ? **Non.**
- A combien de pièces d'espadon estimez-vous
 - Une bonne prise **15 pièces ou 150 Kg**
 - Moyenne **05à 06 pièces**
 - Mauvaise **01 à 02 pièces**

Trouvez-vous des prises accidentelles dans vos filets ? **Oui**

- Dauphin **Des fois**
- Requin **Des fois**
- Tortue de mer **Jamais**
- Avifaune Nicheuse **Jamais**

d) Impact Socioéconomique

- A quel niveau commercialisez-vous vos produits ? **Local**
- Par quel moyen est la mise à la vente de vos prises **Directe**
- Par rapport aux frais d'une sortie de pêche à combien estimez-vous par (Kg ou Nbr de pièces) et par (DA) une pêche rentable ? **15 pièces, 200 Kg**
- Par quel moyen payez-vous votre équipage lors des arrêts biologiques de la pêche ? **Des avances et généralement sans avances.**

- Quel est votre opinion sur les trois mois d'arrêt biologique de pêche à l'Espadon ?

Longue et l'arrêt de Février à Mars à annuler

- Quelles sont les frais d'une sortie de pêche en (DA)?
 - ✓ Frais du navire **25000 DA**
 - ✓ Frais personnels **10.000 DA**
 - ✓ Autres **300 à 1000 DA**

7000 à 8000 DA (semestrielle)

- Comme bien de fois réparez-vous votre engin par ans ? **01 à 02 fois**
- A comme bien estimez-vous les frais d'une réparation du filet ? **7000 à 8000 DA**
- En cas de changement de votre engin de pêche vous pratiquerez la pêche à?
 - La palangre **70 % des armateurs**
 - La petite senne **30% des armateurs**
- En cas de changement d'engin de pêche, êtes-vous dans l'obligation de changer votre équipage ?

Non, **99%** l'équipage doit être augmenté

Oui **01%**

Pourquoi ? **Pêche au filet dérivant est une tradition, les patrons manquent du savoir faire par rapport à l'activité des senneurs**

- Faut-il interdire la pêche au FMD à Sidi Lakhdar ? **Non, 100%, toute interdiction sera fatale sur une cette pêche artisanale qui procure à plusieurs familles un moyen de subsistance.**

- Avez-vous les capacités financières pour changer votre filet de pêche ?

Non, **le changement d'un armement est couteux et les démarches administratives et techniques du changement sont périlleuses.**

- 13. Suggérez-vous une subvention par l'état pour changer votre gréement?

50% Oui

50% Non, pourquoi ?

Ont s'attache à notre métier

- Administrativement et techniquement comment vous considérer le changement de l'engin de pêche ?

- Du FMD à La palangre

Faisable

Mais c'est une technique de pêche annexe non rentable

- Du FMD à la senne?

10% Faisable

90% Non, pourquoi ?

Les deux techniques se diffèrent et le changement administrativement et techniquement est aussi coûteux que périlleux.

DISCUSSIONS

XIV- Les Statistiques (Flottes/Production) des PM au FMD

L'analyse du recensement statistique national établie au cours de cette étude a révélé que le nombre des unités de pêche armées au Filet Dérivant est négligeable par rapport à la même flotte nationale qui utilise le gréement petite senne, et dérisoire comparativement à l'ensemble des unités nationales tous type. La wilaya de Mostaganem compte 216 unités de pêche confondues dont 08 petits métiers qui utilisent le FMD qui présentent un ordre de 3%.

En 2015 la production d'Espadon fournie par les unités petits métiers armées au FMD ne représente que 01 % de la production totale des la flotte immatriculée MG.

Ces statistiques démontrent que l'impact des unités de pêche utilisant le FMD est insignifiant par rapport à la production totale de tous les types de métiers que soit du nombre d'unités ou de la production enregistrée.

L'hors de la période des arrêts biologique de pêche à L'Espadon (*Xiphias gladius*) l'activité des petits métiers au FMD est nul (voir tableau), l'impact de la pêche à l'Espadon est évalué à 00. A cette même période de reproduction et de fais de l'espèce Espadon (*Xiphias gladius*) les chalutiers et les senneurs ont enfreint cet arrêt et des informations statistiques émanant de la DPRHM, ont confirmés que des prises non réglementaires d'Espadon ont été enregistré durant cette période réglementaire.

De ce faite on peut déduire que cette section d'unités de pêche artisanale armées au FMD, ne produit pas un effort de pêche alarmant et n'a aucun impact économique sur la ressource vu le nombre minime, la nature de pêche saisonnière, et le respect des trois mois réglementaires d'arrêt de pêche biologique.

XV- Questionnaire

Le questionnaire a été effectué sur le terrain directement avec les armateurs des PM au FMD, toutes les réponses apportées sur le ce travail sont les propres dites des professionnels, les quelques remarques qu'on ajoutera expliquerons quelques données non prononcées par les armateurs mais affirmées administrativement par la DPRHM.

Dans la partie identification la population des professionnels des PM utilisant le FMD est riveraine du port de Sidi Lakhdar, avec 5 marins à bord, 3 mariées avec 02 enfants en moyenne, cette activité regroupe 40 familles et en moyenne de 100 à 200 bouches à nourrir, et l'activité de pêche qu'ils exercent de père en fils est leurs principale source de gain.

La longueur du filet de pêche FMD utilisé par les unités immatriculées MG est de 2500 m, une longueur qui été tolérée par la (CE) avant la proposition d'interdiction totale du FMD.

Les grands pays producteurs exportent l'Espadon, ce commerce international force les professionnels de ces pays notamment le Maroc de s'investir massivement et d'une manière irresponsable dans cette activité de pêche, ce commerce international vire les professionnels à adopter des méthodes de pêche anarchiques notamment l'utilisation des FMD de grandes longueurs appelés par les ONG « Les filet de la Mort », en Algérie en générale et à Mostaganem en particulier la pêche à

l'Espadon (*Xiphias gladius*) est réalisée avec des FMD jugés antérieurement par la (CE) dans les normes et la commercialisation s'exerce localement, la masse d'une production rentable pour un PM à Mostaganem est de 15 pièces ou 200 Kg comme évoqué par les armateurs sur le questionnaire.

XVI- L'interdiction de la (CE) de pêche au FMD

La proposition d'interdiction du FMD prononcée par la (CE) en 2014 a suscité des réflexions des membres de la (CE), des la communauté, des pêcheurs et des ONG, selon Mme Estelle Grelier membre de la (CE) Novembre 2014, Considérant que la pêche artisanale doit être soutenue, Considérant que l'interdiction de la pêche au petit filet maillant dérivant aurait un impact socio-économique négatif, Considérant que l'impact environnemental d'une telle mesure est difficilement évaluable,

1. Est défavorable à l'interdiction totale des filets dérivants proposée par la Commission européenne ;
2. Accueille favorablement la volonté de la Commission européenne de préciser la définition des filets dérivants, afin d'éviter tout vide juridique ;
3. Souhaite que les données concernant la pêche au filet dérivant soient fiabilisées et qu'une nouvelle étude d'impact soit réalisée, afin d'identifier avec précision l'empreinte écologique de cette technique de pêche.

Suite à un article paru dans le journal français « Le Matin » en date du 25/02/2015, Dans des conclusions adoptées par tous les groupes politiques sauf les écologistes, qui se sont abstenus, la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale s'est déclarée mardi 4 novembre « **défavorable à l'interdiction totale des filets dérivants** » proposée par Bruxelles le 14 mai.

Estelle Grelier, rapporteuse de ce règlement à l'Assemblée nationale française, considère que « **l'impact environnemental d'une interdiction totale est très incertain** », et souligne que les ONG sont partagées sur le sujet. Elle ajoute que cette mesure « **aurait un impact important sur la pêche artisanale** ».

Les députés accueillent en revanche « **favorablement la volonté de la Commission européenne de préciser la définition des filets dérivants, afin d'éviter tout vide juridique** » et souhaitent que les données sur cette question « **soient fiabilisées et qu'une nouvelle étude d'impact soit réalisée** ». (Source le Matin du 25/02/2015.

La proposition d'interdiction d'usage du FMD est vécue comme une provocation dans le milieu politique Européen ainsi que par les organisations non gouvernementales aussi que les professionnels de cette activités artisanale et ancestrale et a suscité des avis partagés entre avalisant et défavorables, l'unique réserve à levé avant d'entrer en vigueur cette interdiction est de projeter une étude d'évaluation de l'impact sur les espèces non commerciales, non ciblées, de l'inventaire des rejets à celui des captures de cétacés, généralement sur des programmes d'enquête en mer ou à terre, effectués selon des protocoles plus ou moins standardisés mais prenant compte de divers paramètres notamment le type d'engin, la durée et période de pêche, l'espèce et l'état des animaux capturées, conditions de milieu –supposés pertinents pour le problème considéré.

XVII- L'interdiction du FMD en Algérie et localement

La pêche au filet drivant est restée longtemps partagée entre tenants de son maintien, sous réserve de l'amélioration de sa sélectivité et partisans de sa suppression. Malgré les tentatives pour réduire les captures de dauphins au moyen de répulsifs acoustiques, d'oiseaux et de tortues en immergeant plus profondément les filets et d'une façon générale en limitant les longueurs calées (2,5 km), ces solutions n'ont été considérées par la communauté scientifique et les organisations gouvernementales que comme des palliatifs insuffisants pour résoudre les problèmes d'impact de cette technique.

L'utilisation de filets maillants dérivants pour la capture des thonidés a donc été interdite en 2002 par l'Union européenne pour l'ensemble de ses pays membres et en 2005 pour toute la Méditerranée par la CGPM. Néanmoins, quelques flottilles, de plusieurs centaines d'unités pour certaines d'entre elles, continuent à opérer encore dans le Bassin méditerranéen et sont sujettes bien entendu à des problèmes d'interaction avec des espèces protégées. L'application définitive de leur interdiction ne semble en fait possible qu'avec des mesures financières d'accompagnement et l'identification de possibilités de reconversion (Source CGPM)

Es-il opportun d'interdire une activité artisanale qui ne dépasse les 17% de la flotte nationale et qui produit qu'un taux négligeable de la production totale (de 3% à Mostaganem) ?, sur la base du questionnaire et les statistiques de navire utilisant la pêche au FMD cette interdiction aura des impacts socioéconomiques négatifs sur l'activité en Algérie, cette action va éradiquer une activité de pêche de plus de 1000 navires, 5000 à 6000 marins et 25000 à 30000 bouches à nourrir, à Mostaganem cette pêche artisanale est pratiquée de père en fils et devenue une tradition familiale à irriter de génération à l'autre. Techniquement la pêche des cétacés ou des tortues de mer n'est pas causée principalement par les FMD, c'est des captures qu'on trouve dans la senne et les chaluts et autres engins de pêche, Non seulement l'impact socio-économique d'une telle interdiction serait négative, mais, de plus, l'impact environnemental d'une interdiction totale est très incertain, Le nombre d'unités et longueur du FMD représentent deux caractères de jugement sur le gréement, mais appliquer une interdiction sur des unités qui ne dépassent les 17% au niveau nationale et les 08% à la wilaya de Mostaganem est un acte qui pourra faire disparaître cette activité ou de faire pression et un effort de pêche supplémentaire sur une autre activité de pêche telle les senneurs et sur l'espèce qui se fait plus rare de le bassin Méditerranéen.

Le professionnel est conscient des risques que peut provoquer cette pêche, mais demande d'être assisté administrativement et financièrement dans toute décision touchant son métier notamment dans les procédures du changement d'activité.

Enfin on peut recommander dans le cas où l'administration s'engagera dans l'interdiction du FMD une mise en œuvre de cette démarche selon quatre phases :

- La sensibilisation massive et objective du secteur
- Interdiction de toute importation et vente du FMD
- Formation, recyclage et assistance des professionnels.
- Préparation d'entrer en vigueur de l'action d'interdiction.

Conclusion Générale et perspectives

Le filet dérivant est un engin de pêche passif dont l'emploi est destiné à la capture de différentes espèces de thon, d'Espadon, agissant sur l'étage pélagique ce grément menace d'autres espèces marines à statut écologique reconnu en méditerranée, notamment les cétacés, et les tortues marines. Dans les pêcheries de Mostaganem, son introduction remonte aux années 1980 et accusé par les organisations non gouvernementale de nuire à l'écosystème marin par des prises d'espèces protégées et non ciblées. Dans cette perspective nous tentons de situer d'une manière objective, la problématique, l'usage de cet engin qui est prohibé dans certains pays de la région méditerranéenne, et à l'échelle internationale. Le document fait ressortir un descriptif de l'engin, le type de Métier l'utilisant à travers le pays et à Mostaganem en particulier. Pour se faire un questionnaire à été conçu par l'administration centrale de la pêche et destiné aux professionnels afin de se prononcer sur les mesures à adopter au niveau de notre zone d'étude et un autre questionnaire plus développé est établi pour le déroulement de ce travail de mémoire. En effet les statistiques officielles mentionnent, un nombre de 574 (source 14 DPRHC 2016) unités armées au filet maillant dérivant à l'échelle nationale et Mostaganem n'en compte que 8 d'où le déclin prononcé de son usage, par suite d'une mesure règlementaire datant de 2013 et autorisant les navires armés aux filets maillants dérivants à se reconverter en petits senneurs ce qui représente une mesure dissuasive et efficace sans impact sur le revenu des professionnels pratiquant ce genre de métiers. Les espèces ciblées par le FMD sont l'espadon (*Xiphias gladius*), la bonite (*Sarda sarda*) Melva (*Auxis thazard*), et Le Maquereau (*Scomber scombrus*). Neanmoins les espèces non ciblées figurant dans les prises et sont représentées par des spécimens à effectif faible et à station naturellement localisée ce qui les expose facilement à une disparition si les pressions du filet dérivant continuent de s'exercer sur leur territoire ; en exemple nous citons le Cachalots, Globicéphales, Grands dauphins et Dauphins de Risso.

La zone d'étude n'exclut pas ces prises accidentelles, en exemple nous citons une espèce vulnérable le Requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*).

Les résultats du formulaire- enquête sur l'usage du filet dérivant révèlent qu'au niveau national les unités de pêche utilisant le filet maillant représentent seulement **17 % sur un total de 2941** unités tout armement confondu. Mostaganem en compte un nombre limité. la concentration de l'usage du FMD est signalée à Tlemcen, Boumerdes et Tipaza ceci s'explique par la nature de leur fond benthique et la proximité du détroit de Gibraltar, passage obligée des grands migrateurs halieutiques. La population de pêcheurs concernée par cette activité dans notre zone d'étude est jeune, et la pêche artisanale est acquise par empirisme et constitue le seul revenu pour les familles des pêcheurs.

Les professionnels armés au filet maillant estiment, que les trois mois d'arrêt biologique de pêche à l'Espadon est une période longue, certaines souhaitent même son annulation, en outre les réponses des professionnels sur la probable interdiction de l'administration de la pêche au filet dérivant dans les pêcheries de la wilaya de Mostaganem mentionnent d'une manière unanime que toute interdiction sera fatale sur cette pêche artisanale qui procure une source de revenus, pour des familles entières néanmoins la solution dissuasive et acceptable consistera à accompagner financièrement la reconversion progressive des embarcations petits métiers FMD à l'armement en petite senne et on accédant par plusieurs étapes pour mettre en ouvre cette interdiction, ce qui implique des mesures de protection pour la ressource halieutique et autorisera à l'avenir une pêche durable à Mostaganem.

Résumé

L'utilisation du filet maillant dérivant au niveau des pêcheries de la wilaya de Mostaganem remonte aux années quatre-vingt, cet engin de pêche passif est destiné à la capture de différentes espèces de thon, d'Espadon, de Bonite, Melva, et Maquereau. Agissant sur l'étage pélagique mais menaçant d'autres espèces marines d'intérêt écologique reconnu en méditerranée, notamment les cétacés, tels Cachalots, Globicéphales, Grands dauphins et Dauphins de Risso et tortues marines. L'étude menée à travers les enquêtes et observations établies auprès des professionnels décrit les types de métiers, leur nombre, l'apport en produits débarqués au niveau des pêcheries, ainsi que les espèces non ciblées mais capturées par cet engin qui représente une menace pour la présence d'espèces rares, vulnérables et/ou en danger en méditerranée et dans d'autres zones géographiques. Son interdiction est absolue dans la communauté économique européenne et la commission internationale de l'Atlantique pour la conservation des thonidés. Les résultats du formulaire- enquête sur l'usage du filet dérivant révèlent qu'au niveau national les unités de pêche utilisant le filet maillant représentent seulement **17 % sur un total de 2941** unités de PM tout armement confondu. Mostaganem en compte un nombre limité. la concentration de l'usage du FMD est signalée à Tlemcen, Boumerdes et Tipaza ceci s'explique par la nature de leur fond benthique et la proximité du détroit de Gibraltar, passage obligée des grands migrateurs halieutiques. Les professionnels armés au FMD estiment, que les trois mois d'arrêt biologique de pêche à l'Espadon est une période longue, certaines souhaitent même son annulation, en outre les réponses des professionnels sur la probable interdiction, par l'administration de la pêche au filet dérivant, dans les pêcheries de la wilaya de Mostaganem mentionnent d'une manière unanime que toute interdiction, sera fatale sur cette pêche artisanale, qui procure une source de revenus, pour des familles entières, néanmoins la solution dissuasive et acceptable consistera à accompagner financièrement la reconversion progressive des embarcations petits métiers FMD à l'armement en petite senne ou en palangrotte ce qui implique des mesures de protection pour la ressource halieutique et autorisera à l'avenir une pêche durable à Mostaganem.

Mots clés : filet, dérivant, Mostaganem, espadon, espèce non ciblée, menace, interdiction, repos biologique, reconversion, senne.

Abstract

The use of driftnets in fisheries in Mostaganem goes back to the eighties, this passive fishing gear is intended to capture different species of tuna, swordfish, of Bonito, Melva, and mackerel. Acting on the pelagic stage but threatening other marine species of ecological interest recognized in the Mediterranean, including cetaceans and sea turtles. The study conducted through surveys and observations drawn from professionals describes the types of professions, their number, the supply of products landed in fisheries and non-target species but captured by this device that is a threat to the presence of rare, vulnerable and endangered in the Mediterranean sea and in other geographic areas. Its prohibition is absolute in the European economic community and the International Committee of the Atlantic for the Conservation of Atlantic Tunas. The results of formulaire- survey on the use of driftnets reveal that national fishing units using gillnets only represent **17%** of total **2941** all confused fishing units. Mostaganem into account a limited number. The concentration of the use of GND was reported in Tlemcen and Boumerdes Tipaza this is explained by the nature of their benthic bottom and around the Straits of Gibraltar, passing obliged for large migratory species. Professionals who used GND believe that the three months of biological stop fishing for swordfish is a long time, some even wish cancellation also professional answers on the probable ban, the fishery administration driftnet. Fishing in Mostaganem mention a unanimous way that any ban will be fatal on this scale fishing, which provides a source of income for entire families, Nevertheless, the deterrent and acceptable solution will be to financially support the progressive conversion of small boats FMD trades to weaponry in small seines or handlines which implies protection measures for fisheries resources and allow for future sustainable fisheries in Mostaganem .

Keywords: net, drifting, Mostaganem, swordfish, non-targeted species, threat, prohibition, biological recovery, conversion, sein

خلاصة

استخدام الشباك العائمة في صيد الأسماك في ولاية مستغانم يعود إلى الثمانينات، يستهدف هذا الصيد قنص أنواع مختلفة من سمك التونة، سمك أبو سيف، بونيتو، ميلفا والمأكرو. مع أن الصيد بهذه الشباك يكون على مستوى السطح البحري ولكن تهدد الأنواع البحرية الأخرى ذات طابع بيئي المعترف به في البحر الأبيض المتوسط، كالحيتان، بما في ذلك حيتان العنبر، الدلافين و الدلافين ريسو والسلاحف البحرية. تصف الدراسة التي أجريت من خلال تقصي ميداني مع المهنيين لكل أنواع المهن، أن عدد هذه الوحدات المعروفة بالمهن الصغيرة، تأثيرها على المنتج المنزل بما في ذلك التأثير على الأنواع غير مقصودة يؤثر أيضا سلبا عن بقاء النظام البحري البيولوجي بما فيه التأثير على الأحياء البحرية التي تنتج نحو الإقراض في البحر المتوسط ومناطق أخرى. تحريم مطلق في الجانب الأوروبي واللجنة الدولية لمراقبة المحيط الأطلسي للمحافظة على أسماك التونة. نتائج التقصي الميداني على لاستخدام الشباك العائمة تكشف أن وطنيا عدد وحدات الصيد التي تستعمل هذا النوع من الشباك الخيشومية لا يمثل سوى ما نسبته 17٪ من إجمالي 2941 وحدة. تحصي ولاية مستغانم عددا محدودا من هذا الوحدات الصيدية (08). ونذكر أن العدد الكبير من هذه الوحدات متمركز في تلمسان وبومرداس تباينة الأمر يعود إلى الطبيعة القاعية للشريط الساحلي لهذه الولايات و القرب من مضيق جبل طارق مكان المرور الإلزامي لسمك أبو سيف الطويل خلال رحلته التكاثرية و الغذائية، ويعتقد محمي المهن الصغيرة المجهزة بالشباك الخيشومية أن فرض التوقف البيولوجي عن صيد سمك أبو سيف الطويل لمدة ثلاثة (03) أشهر تعتبر طويلة، بل إن البعض يرغب في إلغاء إحدى الفترتين أيضا إجابات المهنيين فيما يتعلق بحظر استعمال الشباك الخيشومية كانت بالرفض القاطع و أي حضر قد يضر بهذا النوع من الصيد التقليدي المعروف في المنطقة و بالتالي يمس الكثير من العائلات التي تسترزق منه، و لذلك يتبقى الحل الإيجابي و المقبول هو مساندة الحضر بصفة تدريجية مع منح التعويضات المالية كمساندة في حالات تغيير تجهيز السفن وبشباك أخرى، الشيء الذي من شأنه خلق ميكانزمات عمل مقبولة و يخلق صيد مستدام.

Références bibliographiques

- **ANON., 1996.** Rapport de la Deuxième Réunion du Groupe de travail *ad hoc* CGPM/ICCAT sur les stocks de grands pélagiques de la Méditerranée (Bari, Italie, 13-19 septembre 1995). Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 45(1): 1-97.)
- **Antoine, L., 1990.** Captures accessoires du filet dérivant utilisé pour la pêche au germon (*Thunnus alalunga*) dans le Golfe de Gascogne. Working Paper presented to STFC, Copenhagen 15–16 November 1990.
- **Assemblée Générale des Nations Unies, 1990.** La pêche aux grands filets pélagiques dérivants et ses conséquences sur les ressources biologiques des océans et des mers. Résolution adoptée par l'Assemblée générale, NRES/44/225 du 30 juillet.
- **Butcher, D., 1979.** The Drifters. Tops'l Books, Reading, England. 152p.
- **Beaubrun, N.J.C. Tregenza, A.S. Couperus & S. Pouvreau (1999).** Incidental catches of marine mammals in pelagic trawl fisheries of the North-east Atlantic. Fisheries Research, 41(3): 297- 307.
- **COMMUNICATION SUR LES FILETS MAILLANTS DERIVANTS** de Mme Estelle Grelier membre de la (CE) Novembre (COM(2014) 265 final) – E 9359.
- **Camiñas J.A., Valeiras J., de La Serna J., 2001. Spanish surface longline gear type and effects on Marine Turtles in the Western Mediterranean Sea. in Proceedings of First Mediterranean Conference on Marine Turtles. Rome, 2001 p 88 –93.**
- **CGPM : COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE**
- **Di Natale, A., 1990a.** Swordfish (*Xiphias gladius L.*) catches composition in Italian driftnet fishery in 1990. Paper presented to FAO GFCM/ICCAT Expert Consultation, Bari, Italy, May 1990.
- **Direction de la pêche et des ressources halieutiques de Mostaganem.**
- **DPRHM, Recueil de textes Réglementaires Tome 1, 2004, 134-140 pp.**
- **14 Directions de pêche côtières.**
- **Kadari, G., 1984,** Les techniques des pêches utilisées en Algérie. E.N.A.P Ed .135 p.
- **Ferretti, M. 1994.** Inventario degli attrezzi da pesca usati nelle marinerie italiane. Ministero della Marina Mercantile. Direzione Generale della Pesca Marittima.
- **Nédélec, C. and Prado, J. 1990.** Definition and classification of fishing gear categories. FAO Fisheries Technical Paper No. 222. Rev. 1. 92 pp.
- **Maria, J. 2006.** L'emploi de filets dérivants par la flotte Marocaine. : 6-7.
- **MPRH, 2013,** Rapport de la Direction Technique chargée des statistiques régionales, de l'agriculture et de la cartographie.
- **FAO, 1990.** Report of the expert consultation on large-scale pelagic driftnet fishing, Rome, Italy, 2–6 April 1990. FAO Fish. Rep. 434 78p.
- **Ministère de l'agriculture de développement rural et de la pêche.**
- **Northridge, S.P., 1988.** Marine mammals and fisheries: a study of conflicts with fishing gear in British waters. Wildlife Link, London. 140 p.
- **NAKAMURA, I. 1985.** FAO species catalogue. Vol. 5. Billfishes of the world. An annotated and illustrated catalogue of marlins, sailfishes, spearfishes and swordfishes known to date. FAO Fish. Synop. 125(5):65 p.

- **SROUR, A., 1993.** Etat actuel de la pêche thonière au Maroc. Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 40(1): 233-236).
- **Karlsen, L. et B.A. Bjarnason, 1988 ;** Pêche artisanale aux filets maillants dérivants. FAO Doc.Tech.Pêches, (284) :65 p.).
- **Samuel, A.M.S., 1918.** The herring; its effect on the history of Britain. John Murray, London.
- **HUREAU, J. C and T. H. Monod. 1973.** Catalogue des poissons de l'Atlantique du nord-est et de la Méditerranée. C.L.Y.F.N.A.M. UNESCO. 683 p.
- **Ifremer 2000/CNRS/INRA/IRD/Cemagref/Éditions scientifiques et médicales Elsevier SAS** (Aquat. Living Resour. 13 (2000) : 421 p.).
- **Ounnaci .R, 2003-**Les raisons de la faiblesse quantitative de production halieutique enAlgérie, cas du port de Beni-Saf dans la wilaya de Ain6Temouchent. Thèse magister. INA (El Harrach). Alger. 97p.
- **OCEANA**, Novembre : 2006, « L'emploi de filets dérivant par la flotte Marocaine » Rapport de Maria José Cornax, Xavier Pstor et ricardo aiguiar.
- **Rapport par : Seas at Risk, 2009:** « Moving towards low impact fisheries in Europe: policy hurdles and actions » : www.seas-at-risk.org.
- **Résolution n° 44/225** de l'Assemblée générale des Nations unies du 22 décembre 1989, **résolution n° 45° 345/92** du Conseil, du 27 janvier 1992, portant onzième modification du règlement, **(CEE) n° 3094/86** prévoyant certaines mesures techniques de conservation des ressources de pêche./197, **résolution n° 46/215**.
- **Règlement (CE) n° 1239/98 du Conseil du 8 juin 1998** modifiant le règlement (CE) n° 894/97) prévoyant certaines mesures techniques de conservation des ressources de pêche.
- **Recueil** de textes réglementaire de pêche et aquaculture Tome I.
- **Vizconde De Eza ., (2004),** Campagnes d'Évaluation des Ressources Halieutiques (Février 2003-Février 2004) au titre de la coopération Algéro-Espagnole pour actualiser les données. (Concernant les ressources pélagiques et les ressources démersales).